



Commission d'accès
à l'information
du Québec

CI-122
2024-04-18
P. Brassard

Étude des crédits 2024-2025 de la Commission d'accès à l'information

Présentée à la Commission des institutions
de l'Assemblée nationale du Québec

Avril 2024

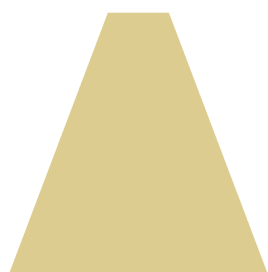


TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX		Page
G-1.	Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2023-2024 :	1
G-2.	Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2023-2024 :	2
G-3.	Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur les réseaux sociaux et sur les sites Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :	3
G-4.	Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) séparément :	4
G-5.	La liste des dépenses en formation de communication, en incluant et en indiquant celles du cabinet ministériel :	5
G-6.	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, y compris le cabinet ministériel en 2023-2024, en indiquant :	7
G-7.	Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :	12
G-8.	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2023-2024 :	13
G-9.	Pour chaque projet de développement informatique, infonuagique ou de modernisation des systèmes informatiques au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :	14
G-10.	Concernant l'hébergement de données en infonuagique, fournir :	15
G-11.	De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2023-2024, ventilé par mois, de chacune des dépenses suivantes :	16
G-12.	De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2023-2024, ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie :	17
G-13.	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 :	18
	a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et plus;	18
	b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et moins;	19
	c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;	20
	d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;	21
	e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) :	22
	f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;	23

	g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;	24
	h) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitalier;	25
	i) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);	26
	j) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;	27
	k) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;	28
	l) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;	29
	m) le nombre d'employés permanents et temporaires;	30
	n) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons de départ;	31
	o) le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi;	32
	p) l'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs;	33
	q) le nombre de postes vacants et le nombre d'ETC non comblés, ventilé par région.	34
G-14.	Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2023-2024 et les prévisions pour l'année 2024-2025 :	35
	a) le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées;	35
	b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;	36
	c) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.	37
G-15.	Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2023-2024 en indiquant pour chacun d'eux :	38
G-16.	Concernant les actifs immobiliers excédentaires du ministère ou de l'organisme en 2023-2024, fournir :	39
G-17.	Pour la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2023-2024, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant :	40
G-18.	Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2023-2024, en indiquant pour chaque individu :	41
G-19.	Liste des sommes d'argent versées en 2023-2024, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :	42
G-20.	Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :	43
G-21.	Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :	44
G-22.	Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2023-2024, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :	45

G-23.	Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :	46
G-24.	Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2023-2024, en précisant pour chaque abonnement :.....	47
G-25.	Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, de billets de spectacles ou d'événements sportifs et culturels, les billets d'événements et de conférences organisées par les chambres de commerce, pour la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.	48
G-26.	Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :.....	49
G-27.	Pour 2023-2024, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en précisant :	50
G-28.	La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2023-2024 :	51
G-29.	Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.	52
G-30.	Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025.	53
G-31.	L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2024-2025.	54
G-32.	Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour 2023-2024 et prévisions pour 2024-2025.	55
G-33.	Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2023-2024, ainsi que les prévisions pour 2024-2025 et 2025-2026, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, entente ou autre, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.	56
G-34.	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2023-2024, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes au rendement et des bonis.	57
G-35.	Pour chaque cabinet ministériel, fournir pour l'année financière 2023-2024 le montant total des primes au rendement et des bonis versés au personnel de cabinet.	58
G-36.	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2023-2024, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.	59
G-37.	Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2023-2024 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.	60
G-38.	La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2023-2024 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2024-2025. Pour chacun de ces programmes existants en 2023-2024, donner le	

	coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2024-2025, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.	61
G-39.	Indiquer les nouvelles initiatives ou toutes majorations apportées à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.	62
G-40.	Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) :	63
G-41.	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2023-2024 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).....	64
G-42.	Pour chaque ministère et organisme public incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant :	65
G-43.	Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme, indiquer :	66
G-44.	Tout montant dépensé par le ministère ou l'organisme en 2023-2024 visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre produites dans le cadre des activités du ministère ou de l'organisme.	67
G-45.	Au sujet du transfert d'emplois gouvernementaux en région :	68
G-46.	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure :	69
G-47.	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure :	70
G-48.	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure :	71
G-49.	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de :	72
G-50.	Au sujet des mesures de télétravail ou de travail à distance, en 2023-2024, au sein du ministère ou de l'organisme :	73
G-51.	Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2023-2024 en matière de remboursement aux employés pour l'achat de matériel requis pour le télétravail.....	74
G-52.	Concernant toute mesures de soutien aux employés en matière de santé mentale, au sein du ministère ou de l'organisme en 2023-2024 :	75
G-53.	Pour tout contrat accordé par le ministère ou l'organisme en 2023-2024 ou ayant cours en 2023-2024 auprès d'une firme de consultation :	76
G-54.	Liste des CT réunions en indiquant qui a fait la demande (cabinet, sous-ministre, ministère), la liste des personnes présentes, les coûts et le nom des fournisseurs.	77
G-55.	Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère ou des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2023-2024. Indiquer :	78
G-56.	Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2023-2024 :	79

G-57.	Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2023-2024 :	80
G-58.	Pour le ministère et chacun de ses organismes, agences ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer :	81
G-59.	Veuillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages.	82
G-60.	Fournir les dépenses allouées à la consultation avec les Autochtones :	83
G-61.	Proportion du nombre et de la valeur des contrats conclus de gré à gré, depuis 5 ans.	84
G-62.	Indiquer le nombre et la valeur monétaire des contrats octroyés à des firmes-conseils; fournir lesdits contrats le cas échéant.	85
G-63.	Indiquer le montant des dépenses supplémentaires entraînées par la pandémie de COVID-19.....	86
G-64.	Indiquer les dépenses encourues en vue de l'implantation du nouveau régime de dotation découlant de l'adoption du projet de loi 60 de la 42 ^e législature.	87
G-65.	Indiquer le montant des amendes perçues en vertu de l'application des lois dont votre ministère est responsable de l'application. Ventiler par loi et articles, depuis 5 ans.	88
G-66.	Indiquer la valeur des contrats totaux en sous-traitance ainsi que la proportion du travail effectué par des sous-traitants.	89
G-67.	Indiquer la valeur totale des services tarifés, et ventiler par catégorie.	90
G-68.	Indiquer la valeur des actifs possédés; meubles et immeubles.....	91
G-69.	Indiquer les coûts de système estimés depuis 5 ans.	92
G-70.	Total des sommes versées à titre de dommages exemplaires ou punitifs pour l'ensemble des jugements rendus.	93
G-71.	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2023-2024 et qui ont fait l'objet d'une autorisation du sous-ministre, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :	94
G-72.	Nombre de demandes d'accès à l'information par ministère et organisme en 2023-2024 :	95
G-73.	Pour 2023-2024, le nombre de cadres et de dirigeants de la fonction publique, incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée. Pour chaque personne :	96
G-74.	La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires versés à ces personnes... ..	97

QUESTIONS PARTICULIÈRES	Page
PQS-7. Fournir les nouvelles ressources octroyées à la Commission d'accès à l'information afin de faire face aux nouveaux mandats lui ayant été confiés au cours de l'année, par mandat.	98
P-10. Concernant le plan budgétaire 2022-2023, au sujet du rehaussement budgétaire de 19,5 M\$ sur 5 ans à la Commission d'accès à l'information pour lui donner le levier financier nécessaire afin d'assumer pleinement les nouvelles responsabilités octroyées dans le cadre de la Loi 25, veuillez fournir :	99
P-11. Dans le cadre de la mise en œuvre de Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, veuillez fournir les sommes engagées pour 2023-2024.....	100
P-12. Évaluations et estimations des ressources humaines, financières et technologiques nécessaires pour la mise en œuvre et l'application complète de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.....	101
P-13. Calendrier d'implantation des dispositions de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.....	103
P-14. Estimations et hypothèses des demandes supplémentaires, leur nature et les coûts associés engendrés par la mise en œuvre de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.....	105
P-15. Le nombre total d'entreprises soumises à la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels et le nombre ayant à ce jour complété les obligations liées à la Loi.....	107
P-16. Le nombre total de villes et de municipalités soumises à la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels et le nombre ayant à ce jour complété les obligations liées à la Loi. ...	108
P-17. Le nombre total d'organismes soumis à la Loi modernisant des dispositions législatives et matière de protection des renseignements personnels et le nombre ayant à ce jour complété les obligations liées à la Loi.....	109
P-18. Concernant la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, veuillez fournir pour l'année 2023-2024 :	110
P-19. Pour l'année 2023-2024, le nombre de plaintes liées à la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.....	111
P-20. Statistiques relatives à la Commission d'accès à l'information (CAI) pour 2023-2024, préciser :	112
a) le nombre de demandes reçues et réglées;	112
b) le nombre de causes portées en appel et le verdict;.....	113
c) le nombre de causes portées en appel, notamment en vertu de l'article 34;....	114
d) le délai de traitement des demandes;.....	115
e) le nombre d'avis demandés à la Commission, par ministère et organisme, en indiquant l'objet;	116
f) le nombre de demandes d'enquête en indiquant l'objet, la date de la demande, la date de la fin de l'enquête et ses conclusions;	117
g) les organismes publics faisant l'objet de demandes d'enquête dont le délai de traitement est plus long que 24 mois;	119
h) le nombre de plaintes faites à la CAI contre un ministère ou un organisme pour non-respect du délai prescrit pour répondre à une demande d'accès;	120
i) le nombre de demandes d'un ministère ou d'un organisme réclamant de la CAI l'autorisation de ne pas répondre à une demande qui lui est adressée.....	121
P-21. Compilation du nombre de demandes effectuées par les ministères et les organismes publics en 2022-2023 réclamant de la CAI l'autorisation de ne pas répondre à une demande qui leur est adressée.....	122

P-22.	Liste et copie des avis, opinions, commentaires et recommandations de la CAI aux ministères et aux organismes, et suivi accordé pour les années 2022-2023.	124
P-23.	Montants attribués à la location de bureaux pour les auditions tenues en dehors de ceux de la CAI pour l'année 2023-2024.....	126
P-24.	Nombre d'ententes approuvées par la CAI, pour l'année 2023-2024, et conclues entre les organismes en vertu de l'article 172, en indiquant :.....	127
P-25.	Nombre d'avis, pour l'année 2023-2024, sur les projets de règlement soumis en vertu de la présente loi :	128
P-26.	Le nombre de demandes écrites reçues et le nombre ayant été acceptées pour 2023-2024 afin qu'une personne ou un organisme puisse recevoir, pour des fins d'étude, de recherche ou de statistique, des renseignements personnels contenus dans un fichier de renseignements personnels, en indiquant :	129
P-27.	Nombre de vérifications effectuées pour 2023-2024 :	130
P-28.	Nombre d'enquêtes effectuées pour 2023-2024 :	131
P-29.	Coûts de chacune des enquêtes et personnel affecté à celles-ci.....	132
P-30.	Nombre de plaintes reçues en matière de protection des renseignements personnels et description sommaire de celles-ci.....	133
P-31.	Liste des divulgations proactives concernant un incident de sécurité impliquant des renseignements personnels.	134
P-32.	Liste des divulgations des banques de caractéristiques ou de mesures biométriques.....	136
P-33.	Liste des ordonnances rendues en vertu du deuxième et troisième alinéa de l'article 45 de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information.....	138
P-34.	Liste et copie des avis, opinions, commentaires et recommandations de la CAI concernant l'encadrement des banques de caractéristiques ou de mesures biométriques ou de solution de reconnaissance faciale.	139
P-35.	Indiquer le nombre de demandes de révision déposées en 2023-2024 à la CAI, en ventilant par ministère, organisme ou municipalité.....	140
P-36.	Indiquer les sommes dépensées pour 2023-2024 par la CAI pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).	146
P-37.	Liste des frais exigés au demandeur en 2023-2024 par la CAI pour la transmission de données électroniques pour chacun des ministères ou organismes gouvernementaux à la suite d'une demande d'accès, en ventilant par ministère ou organisme.	147
P-38.	Indiquer les sommes dépensées en 2023-2024 par la CAI pour assurer la promotion de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels comme le prévoit l'article 122.1 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>	148

G-1. Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2023-2024 :

- a) les endroits et dates de départ et de retour;
- b) la copie des programmes et rapports de mission;
- c) les personnes rencontrées;
- d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
- e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- f) pour les organismes, les noms des dirigeants et fonctionnaires concernés;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées, et, le cas échéant;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.

Washington, D.C. (USA) – 2 au 4 avril 2023 – Conférence IAPP (IAPP Global Privacy Summit 2023) – 2 296 \$ – Diane Poitras, présidente.

Toronto - Ontario (Canada) – 24 au 27 mai 2023 – Conférence Canada Privacy Symposium 2023 de l'International Association of Privacy Professionals (IAPP) – 1 569 \$ – Diane Poitras, présidente.

Ottawa - Ontario (Canada) – 8 au 10 novembre 2023 – Congrès ABC Ottawa – 2 386 \$ – Diane Poitras, présidente et Naomi Ayotte, commissaire.

En réponse à cette question, les renseignements concernant les titulaires d'un emploi supérieur et leurs accompagnateurs sont diffusés sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Commission en vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4, paragraphe 18).

<https://www.cai.gouv.qc.ca/commission-acces-information/acces-information-de-la-commission>.

- G-2.** Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2023-2024 :
- a) les raisons du déplacement;
 - b) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - c) les coûts ventilés.
-

Aucun voyage.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Commission en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (article 4 paragraphe 17).

<https://www.cai.gouv.qc.ca/commission-acces-information/acces-information-de-la-commission>

G-3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur les réseaux sociaux et sur les sites Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2023-2024, et les prévisions pour 2024-2025;
- b) les noms des firmes de publicité retenues;
- c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- d) le but visé par chaque dépense;
- e) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
- f) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographies;
- g) la répartition du placement média en indiquant le coût par média ainsi que les dates de diffusion;
- h) le rapport de statistiques sur la portée et la clientèle visée et l'atteinte des objectifs ou toute évaluation réalisée de l'impact de la campagne.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Commission en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (article 4 paragraphe 24). <https://www.cai.gouv.qc.ca/commission-acces-information/acces-information-de-la-commission>

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et est diffusée mensuellement sur le site Internet de la Commission.

<https://www.cai.gouv.qc.ca/commission-acces-information/acces-information-de-la-commission>

Pour les contrats de 25 000 \$ et moins, ceux-ci peuvent être conclus de gré à gré.

Les coûts reliés aux frais de publicité concernant les bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

G-4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) séparément :

Par le cabinet ministériel :

- a) les sommes dépensées en 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement;
- d) si l'événement s'est tenu virtuellement.

Par le ministère ou l'organisme :

- e) les sommes dépensées en 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025, ventilées par type d'événement;
- f) le but visé par chaque dépense;
- g) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement;
- h) si l'événement s'est tenu virtuellement.

Par un professionnel ou par une firme externe :

- i) les sommes dépensées en 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025, ventilées par type d'événement;
 - j) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
 - k) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, ou contrat négocié);
 - l) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
 - m) le but visé par chaque dépense;
 - n) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement;
 - o) si l'événement s'est tenu virtuellement.
-

Les commissaires à l'information et à la protection de la vie privée du Canada se rencontrent chaque année dans une province différente pour discuter des principaux enjeux et définir de nouvelles orientations en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Cette rencontre annuelle accueille les autorités provinciales, territoriales et fédérales à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée.

La rencontre de 2023 a eu lieu à Québec du 3 au 5 octobre, 42 personnes y ont participé et elle a été organisée par les ressources internes de la Commission.

Une contribution était demandée à chaque participant et ils assumaient eux-mêmes leurs frais de déplacement et d'hébergement. La Commission, en tant qu'hôtesse de l'événement, a assumé un montant total de 12 944 \$.

G-5. La liste des dépenses en formation de communication, en incluant et en indiquant celles du cabinet ministériel :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilés par catégorie.

Données par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et/ou des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) nombre total et liste des formations ventilés par catégorie.

FIRME	DÉTAILS
ACCENT 2000 INC. (contrat de gré à gré)	Rédaction de rapports et de notes stratégiques Montant : 3 065 \$
ATELIERS DE CONVERSATION ANGLAISE (contrat de gré à gré)	Formation linguistique : anglais Montant : 5 400 \$
ATELIERS DE CONVERSATION ANGLAISE (contrat de gré à gré)	Formation linguistique : anglais Montant : 5 670 \$
ATELIERS DE CONVERSATION ANGLAISE (contrat de gré à gré)	Formation linguistique : anglais Montant : 5 850 \$
COMMUNICATIONS GRENIER (contrat de gré à gré)	Relations de presse 101 Montant : 658 \$
EN CLAIR SERVICE-CONSEIL INC. (contrat de gré à gré)	Formation personnalisée sur l'art de la communication claire et du design d'information ainsi qu'un accompagnement individuel en rédaction de décisions claires Montant : 14 575 \$
PROPULSION RH INC. (contrat de gré à gré)	Mener des conversations difficiles avec succès Montant : 2 620 \$
SOLUTIONS & CIE. (contrat de gré à gré)	Interagir avec une clientèle ayant des troubles de santé mentale Montant : 1 650 \$
SOLUTIONS & CIE. (contrat de gré à gré)	Gestion des situations délicates avec la clientèle Montant : 1 650 \$
SOLUTIONS & CIE. (contrat de gré à gré)	Préparer, concevoir et animer des présentations efficaces Montant : 2 150 \$
SOLUTIONS & CIE. (contrat de gré à gré)	Travailler avec différentes personnalités Montant : 1 650 \$

SOLUTIONS & CIE. (contrat de gré à gré)	Parler en public avec persuasion Montant : 2 175 \$
--	--

L'information fournie en réponse à cette question est en partie incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Commission en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphes 22 et 23). <https://www.cai.gouv.qc.ca/commission-acces-information/acces-information-de-la-commission>

- G-6.** Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, y compris le cabinet ministériel en 2023-2024, en indiquant :
- a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
 - d) la date d'octroi du contrat;
 - e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
 - f) l'échéancier;
 - g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Lorsque le contrat est octroyé par le cabinet ministériel, l'indiquer.

FIRME	DÉTAILS
ACCENT 2000 INC. (contrat de gré à gré)	Formation Rédaction de rapports et de notes stratégiques Montant : 3 065 \$
ARTHUR RIGAUD (contrat de gré à gré)	Participation au développement du site Internet de la Commission comme spécialiste en accessibilité Montant : 5 000 \$
ARTOPEX INC. (contrat de gré à gré)	Acquisition de mobilier ergonomique Montant : 1 843 \$
ASTRAL INTERNET INC. (contrat de gré à gré)	Hébergement de l'ancien site Internet de la Commission Montant : 1 304 \$
ASTRAL INTERNET INC. (contrat de gré à gré)	Hébergement du nouveau site Internet de la Commission Montant : 1 727 \$
ATELIERS DE CONVERSATION ANGLAISE (contrat de gré à gré)	Formation linguistique : anglais Montant : 5 400 \$
ATELIERS DE CONVERSATION ANGLAISE (contrat de gré à gré)	Formation linguistique : anglais Montant : 5 670 \$
ATELIERS DE CONVERSATION ANGLAISE (contrat de gré à gré)	Formation linguistique : anglais Montant : 5 850 \$
AUTOCARS ORLÉANS EXPRESS INC. (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Transport de passager par autobus Montant : 1 531 \$
B2L SOLUTIONS INC. (contrat de gré à gré)	Acquisition de licences Acronis Cyber Protect Cloud Montant : 3 262 \$
BELL CANADA (contrat de gré à gré)	Publications dans les pages bleues Montant : 4 614 \$
CLIMATISATION ECO TECH INC. (contrat de gré à gré)	Remplacement du système de climatisation de la salle des serveurs. Montant : 1 218 \$
COMPUGEN INC. (contrat de gré à gré)	Hébergement de données Montant : 11 172 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

COMPUGEN INC. (contrat de gré à gré)	Acquisition et support pour licences Veeam. Montant : 1 269 \$
COMPUGEN INC. (contrat de gré à gré)	Acquisition de licences SQL Serveur Montant : 1 536 \$
CONNEX QUÉBEC INC. (contrat de gré à gré)	Acquisition de 2 systèmes de visioconférences Poly X50 Montant : 9 709 \$
CONSEIL QUÉBÉCOIS DU COMMERCE DE DÉTAIL (contrat de gré à gré)	Partenariat de visibilité – Nouvelles responsabilités des entreprises Loi 25 Montant : 2 000 \$
CATHERINE CONSTANTIN (TRADUCTRICE) (contrat de gré à gré)	Traduction de documents Montant : 20 000 \$
CONSULIS ENVIRONNEMENT DE BUREAU INC. (contrat de gré à gré)	Acquisition de fauteuils ergonomiques Montant : 2 131 \$
CONTRÔLE WEB INC. (contrat de gré à gré)	Support technique sur l'ancien site Internet de la Commission Montant : 3 317 \$
COSIOR (contrat de gré à gré)	Support technique pour l'installation des imprimantes Montant : 6 300 \$
COSIOR (contrat de gré à gré)	Service de support technique de niveau 1, 2 et 3 Montant : 20 000 \$
EN CLAIR SERVICE-CONSEIL INC. (contrat de gré à gré)	Politique de protection des renseignements personnels claire et simple pour le public Montant : 5 000 \$
EN CLAIR SERVICE-CONSEIL INC. (contrat de gré à gré)	Outil explicatif sur le contenu des politiques de renseignements personnels Montant : 10 264 \$
EN CLAIR SERVICE-CONSEIL INC. (contrat de gré à gré)	Politique de protection des renseignements personnels claire et simple pour les employés Montant : 5 000 \$
EN CLAIR SERVICE-CONSEIL INC. (contrat de gré à gré)	Formation personnalisée en rédaction de décisions claires et efficaces Montant : 4 450 \$
EN CLAIR SERVICE-CONSEIL INC. (contrat de gré à gré)	Accompagnement en rédaction de décisions claires et efficaces Montant : 12 360 \$
EN CLAIR SERVICE-CONSEIL INC. (contrat de gré à gré)	Atelier pratique en rédaction de décisions claires et efficaces Montant : 4 450 \$
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC. (contrat de gré à gré)	Courrier et messagerie Montant : 1 101 \$
GRAND & TOY LIMITÉE (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Acquisition de papier pour photocopieurs et imprimantes Montant : 3 506 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

GROUPE AUDAZ INC. (contrat de gré à gré)	Service d'impression Montant : 2 175 \$
HÔTEL CHÂTEAU LAURIER (contrat de gré à gré)	Activité de reconnaissance pour le personnel de la Commission Montant : 4 736 \$
HYPERTEC (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Acquisition d'équipements informatiques Montant : 14 061 \$
I.C.I. INFLUENCE COMMUNICATIONS INC. (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Frais de production de la revue de presse écrite (quotidien, hebdomadaires et périodiques) Montant : 4 181 \$
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF PRIVACY PROFESSIONALS (IAPP) (contrat de gré à gré)	Formation Certified Information Privacy Professional/Canada Montant : 17 952 \$
KOTMO INC. (contrat de gré à gré)	Acquisition de matériel promotionnel au nouveau logo de la Commission Montant : 4 854 \$
LES PRODUCTIONS EXPERT'EASE INC. (contrat de gré à gré)	Services audiovisuels lors de la Conférence Fédérale Provinciale Territoriale en septembre 2023 Montant : 14 770 \$
LETTAGE CRÉATION ES INC. (contrat de gré à gré)	Lettrage du nom et du logo de la Commission à la réception et dans la salle d'audience du bureau de Québec Montant : 2 415 \$
LEVIO CONSEIL INC. (contrat gré à gré)	Services professionnels en lien avec l'entretien du système de mission Montant : 10 000\$
LEXUM INFORMATIQUE JURIDIQUE INC. (contrat de gré à gré)	Services de technologie juridique (gestion, hébergement, diffusion et recherche pour les décisions de la section de surveillance) Montant : 9 420 \$
LINA DESBIENS (AVOCATE) (contrat de gré à gré)	Révision juridique Montant : 1 000 \$
LINA DESBIENS (AVOCATE) (contrat de gré à gré)	Révision de textes de nature juridique destinés à être diffusés sur le site Internet de la Commission et adressés à différentes clientèles Montant : 22 500 \$
NET2 ÉVOLUTION INC. (contrat de gré à gré)	Participation à la conception du nouveau site Internet de la Commission Montant : 13 500 \$
NOVEXCO INC. (HAMSTER) (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Acquisition de fournitures Montant : 5 575 \$
PAQUETTE & ASSOCIÉS, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L. (contrat de gré à gré)	Service d'huissiers de justice Montant : 1 242 \$
PENDLETON TRANSLATIONS LIMITED (contrat de gré à gré)	Service de traduction simultanée lors de la Conférence Fédérale Provinciale Territoriale en septembre 2023 Montant : 4 000 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

PENDLETON TRANSLATIONS LIMITED (contrat de gré à gré)	Traduction de documents en prévision de la Conférence Fédérale Provinciale Territoriale en septembre 2023 Montant : 5 000 \$
POGZ INC. (contrat de gré à gré)	Acquisition de matériel pour un kiosque d'exposition au nouveau logo de la Commission Montant : 3 886 \$
PRÉSENCE INFORMATIQUE INC. (contrat de gré à gré)	Acquisition de mobilier ergonomique Montant : 1 335 \$
PRINTERSPLUS LTD. (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Acquisition de cartouches d'imprimante Montant : 3 171 \$
PRO-ACTIF (contrat de gré à gré)	Conception et impression du Rapport annuel 2022-2023 de la Commission Montant : 3 240 \$
PRO-ACTIF (contrat de gré à gré)	Conception et impression du Plan stratégique 2023-2027 de la Commission Montant : 1 784 \$
PRO-ACTIF (contrat de gré à gré)	Service de graphisme pour divers documents de la Commission. Montant : 1 055 \$
PROPULSION RH INC. (contrat de gré à gré)	Formation Développez votre agilité Montant : 2 620 \$
PROPULSION RH INC. (contrat de gré à gré)	Formation Prise de décisions et agilité Montant : 1 720 \$
PROPULSION RH INC. (contrat de gré à gré)	Formation Mener des conversations difficiles avec succès Montant : 2 620 \$
PUROLATOR INC. (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Courrier et messagerie Montant : 2 701 \$
SÉQUENCE DIGITALE INC. (contrat de gré à gré)	Intégration de contenus dans le CMS du nouveau site Internet de la Commission Montant : 6 000 \$
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (contrat de gré à gré)	Licence relative à l'utilisation du plugiciel « Outil d'aide à la citation » Montant : 1 650 \$
SOLUTIONS & CIE. (contrat de gré à gré)	Formation Interagir avec une clientèle ayant des troubles de santé mentale Montant : 1 650 \$
SOLUTIONS & CIE. (contrat de gré à gré)	Formation Gestion des situations délicates avec la clientèle Montant : 1 650 \$
SOLUTIONS & CIE. (contrat de gré à gré)	Formation Préparer, concevoir et animer des présentations efficaces Montant : 2 150 \$
SOLUTIONS & CIE. (contrat de gré à gré)	Formation Travailler avec différentes personnalités Montant : 1 650 \$

SOLUTIONS & CIE. (contrat de gré à gré)	Formation Parler en public avec persuasion Montant : 2 175 \$
TELUS COMMUNICATIONS INC. (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Services cellulaires Montant : 4 816 \$
UNIVERSITÉ LAVAL (contrat de gré à gré)	Formation Techniques d'entrevue Montant : 13 200 \$
VIDÉOTRON S.E.N.C. (contrat de gré à gré)	Services Internet. Montant : 2 539 \$
XEROX CANADA LTÉE (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Location de photocopieurs et frais d'impressions et photocopies Montant : 6 378 \$

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>. De plus, pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et est diffusée mensuellement sur le site Internet de la Commission. <https://www.cai.gouv.qc.ca/commission-acces-information/acces-information-de-la-commission>

G-7. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
 - b) la grille d'évaluation des soumissions;
 - c) le soumissionnaire retenu et la justification de ce choix;
 - d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
 - e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.
-

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>.

La Commission n'a fait aucun appel d'offres public en 2023-2024.

G-8. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2023-2024 :

- a) Liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
 - b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégorie (incluant la masse salariale);
 - c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
 - d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
 - e) une description de son mandat;
 - f) la date de début de son contrat;
 - g) la date prévue de fin de son contrat;
 - h) sa rémunération annuelle.
-

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <http://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site de la Commission <https://www.cai.gouv.qc.ca/commission-acces-information/acces-information-de-la-commission>.

Aucune ressource n'œuvre au sein de la Commission sans être un employé du gouvernement.

G-9. Pour chaque projet de développement informatique, infonuagique ou de modernisation des systèmes informatiques au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics;
- m) le nombre et la liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI en 2023-2024.

c) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits;

h) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits;

j) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits;

k) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits;

l) Aucune.

Pour les sous-questions a), b), d), e), f), g), et i), l'information sur les projets informatiques de plus de 500 000 \$ est disponible sur le site Internet du Tableau de bord en ressources informationnelles à l'adresse suivante :

<https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/>.

G-10. Concernant l'hébergement de données en infonuagique, fournir :

- a) les coûts estimés par année;
 - b) les coûts totaux réels pour l'hébergement de données;
 - c) les coûts pour pénalités pour dépassement de capacité;
 - d) la liste des fournisseurs;
 - e) une copie du plan de déploiement.
-

- a) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits;
- b) Coûts totaux réels :112 182 \$;
- c) Coûts pour pénalités pour dépassement : 0 \$;
- d) Les informations concernant la liste des fournisseurs et des prestataires de services qualifiés par appel d'intérêt en infonuagique sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :
https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/faireaffaire/Appels_d_offres_et_acquisitions/Courtier_en_infonuagique/LI_prestataires_qualifies_AO_courtier.pdf;
- e) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

G-11. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2023-2024, ventilé par mois, de chacune des dépenses suivantes :

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement, incluant les œuvres d'art et les frais pour l'entretien des plantes;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. au Québec;
 - II. à l'extérieur du Québec.

	2023-2024
a) la photocopie	6 377 \$
b) le mobilier de bureau	8 955 \$
c) l'ameublement (inclus dans le montant précédent)	
d) la décoration et l'embellissement.....	51 \$
e) le distributeur d'eau de source.....	\$
f) le remboursement des frais de transport	
- à l'employé	7 614 \$
- aux entreprises de transport.....	8 085 \$
g) le remboursement des frais d'hébergement	
- à l'employé	6 000 \$
- aux entreprises de services d'hébergement	15 708 \$
h) le remboursement des frais de repas	9 329 \$
i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes.....	700 \$
j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement	
i. au Québec.....	74 674 \$
ii. à l'extérieur du Québec	5 723 \$

Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le *Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinets et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien* de l'Assemblée nationale.

G-12. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2023-2024, ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le coût des contrats téléphoniques;
- b) le coût des frais d'itinérance et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
- c) le coût lié aux dépassements des forfaits de données et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
- d) les coûts de résiliation, s'il y a lieu;
- e) le nombre de téléphones cellulaires et téléphones intelligents;
- f) le coût d'acquisition des appareils;
- g) le coût d'utilisation des appareils;
- h) les noms des fournisseurs;
- i) les ordinateurs portables;
- j) les iPad ou autre type de tablette électronique.

a)	Coût des contrats.....	5 768 \$
b)	Frais d'itinérance.....	139 \$
c)	Coût lié aux dépassements des forfaits de données	51 \$
d)	Coûts de résiliation	0 \$
e)	Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits	
f)	Coût d'acquisition	245 \$
g)	Coût d'utilisation	1 \$
h)	Fournisseur	Telus
i)	Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits	
j)	Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits	

Pour les sous-questions a), f), g) et h), l'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Commission en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 25).

<https://www.cai.gouv.qc.ca/commission-acces-information/acces-information-de-la-commission>.

G-13. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025 :

a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et plus;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et moins;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) :

- le coût moyen par employé, selon la classe de travail.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. h) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;

En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégorie d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. Le paragraphe 1 de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

G-13. i) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. j) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. k) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. I) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. m) le nombre d'employés permanents et temporaires;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. n) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons de départ;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. o) le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi;

La Commission d'accès à l'information n'a aboli aucun poste en 2023-2024.

Le suivi des effectifs gouvernementaux s'effectue en heures rémunérées, ce qui permet de faire l'adéquation entre les budgets de rémunération des ministères et organismes et leur consommation réelle en heures rémunérées. L'information relative à l'utilisation des ressources humaines est présentée au rapport annuel de gestion.

G-13. p) l'effectif autorisé par le SCT en vertu de la Loi 15 sur le contrôle des effectifs;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. q) le nombre de postes vacants et le nombre d'ETC non comblés, ventilé par région.

2023-2024		
Nombre de postes vacants	Québec	Montréal
	8	5

Le suivi des effectifs gouvernementaux s'effectue en heures rémunérées, ce qui permet de faire l'adéquation entre les budgets de rémunération des ministères et organismes et leur consommation réelle en heures rémunérées. L'information relative à l'utilisation des ressources humaines est présentée au rapport annuel de gestion.

G-14. Pour chaque ministère et organisme, par direction, pour l'année 2023-2024 et les prévisions pour l'année 2024-2025 :

a) le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes

G-14. b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;

Aucun remplacement n'a été effectué.

G-14. c) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

Nombre de retraité engagé : 1

- G-15.** Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2023-2024 en indiquant pour chacun d'eux :
- a) l'emplacement de la location;
 - b) la superficie totale pour chaque local loué;
 - c) le coût total de ladite location;
 - d) les coûts d'aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1^{er} avril 2018, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
 - e) la durée du bail;
 - f) propriétaire de l'espace loué;
 - g) en cas de résiliation de bail en cours d'année, les coûts de résiliation;
 - h) la superficie totale réellement occupée;
 - i) la superficie inoccupée;
 - j) le coût de location au mètre carré;
 - k) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

	Québec	Montréal
Emplacement des locations	525, boulevard René-Lévesque E.	2045, rue Stanley
Superficie des locaux	1 243,81 m ²	861,86 m ²
Coût total des locations :	425 397 \$	307 627 \$
Coûts d'aménagement :	31 113 \$	0 \$
Durée des baux (date de fin du bail)	La Commission conclut une entente d'occupation avec la Société québécoise des infrastructures qui est renouvelée annuellement.	21 mai 2030
Propriétaire des espaces loués	Société québécoise des infrastructures	Société en commandite 2045 Stanley

Pour les sous-questions a) l'emplacement de la location, b) la superficie totale pour chaque local loué, c) le coût total de ladite location et f) propriétaire de l'espace loué, l'information est disponible dans les informations diffusées sur une base annuelle sur le site Internet de la Commission en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 27) <https://www.cai.gouv.qc.ca/commission-acces-information/acces-information-de-la-commission>.

G-16. Concernant les actifs immobiliers excédentaires du ministère ou de l'organisme en 2023-2024, fournir :

- a) la liste des actifs excédentaires inoccupés;
 - b) la valeur estimée de ceux-ci;
 - c) les coûts d'entretien annuel;
 - d) le nombre de pieds carrés de ceux-ci.
-

La Commission n'a aucun actif immobilier excédentaire.

G-17. Pour la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2023-2024, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant :

- a) les dates des travaux;
 - b) les coûts;
 - c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.
-

- a) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits;
- b) 31 113 \$;
- c) Société québécoise des infrastructures et Lettrage création ES inc.

G-18. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2023-2024, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) la masse salariale totale par cabinet;
- e) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- f) la prime de départ versée, le cas échéant;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2023-2024;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- l) si l'employé a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

Ne s'applique pas à la Commission.

G-19. Liste des sommes d'argent versées en 2023-2024, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
 - b) la circonscription électorale;
 - c) le montant attribué;
 - d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.
-

Ne s'applique pas à la Commission.

G-20. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
 - e) la date de l'assignation hors structure;
 - f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu;
 - g) les prévisions pour 2024-2025.
-

La Commission n'a aucun personnel hors structure.

G-21. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
 - b) le salaire;
 - c) le poste actuel, s'il y a lieu;
 - d) la date de la mise en disponibilité;
 - e) les prévisions pour 2024-2025.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-22. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2023-2024, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :

- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
 - b) par catégorie d'âge;
 - c) prévisions pour 2024-2025.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-23. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale;
 - e) l'assignation actuelle;
 - f) la date de l'assignation hors structure;
 - g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).
-

La Commission n'a aucun membre de son personnel affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres.

G-24. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2023-2024, en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service;
- d) s’il a été réalisé par le cabinet ministériel ou à sa demande.

Ventiler le montant total par catégories.

Publications (format papier ou électronique)	Nombre	Coût	Fournisseur
Accès à l’information – Loi annotée	12	4 424 \$	Thomson Reuters Canada
Tribunaux administratifs du Québec	3	210 \$	Thomson Reuters Canada
Alter Ego : Code de procédure civile	1	65 \$	Les Éditions Wilson et Lafleur inc.
Courrier parlementaire	1	2 350 \$	Le Courrier parlementaire (Publication Mass-Média inc.)
The New York Times - Électronique	2	4 \$	The New York Times
The Wall Street Journal - Électronique	10	20 \$	The Wall Street Journal
Total :		7 073 \$	

Sites spécialisés de recherche sur Internet	Nombre	Coût	Fournisseur
Azimut – Banque de données	11	737 \$	Société québécoise d’information juridique (SOQUIJ)
Azimut – Outil d’aide à la citation	Entre 10 et 24	1 650 \$	Société québécoise d’information juridique (SOQUIJ)
Abonnement - Express	Entre 10 et 24	825 \$	Société québécoise d’information juridique (SOQUIJ)
Total :		3 212 \$	

G-25. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, de billets de spectacles ou d'événements sportifs et culturels, les billets d'événements et de conférences organisées par les chambres de commerce, pour la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

Aucune somme dépensée.

G-26. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
 - b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
 - c) les coûts de construction du site;
 - d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
 - e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
 - f) le nombre de visiteurs (« hits ») par mois;
 - g) nombre de visiteurs uniques mensuellement;
 - h) les coûts liés à la réservation de noms de domaines;
 - i) la fréquence moyenne de mise à jour;
 - j) le responsable du contenu sur le site.
-

- a) Site Web de la Commission d'accès à l'information;
- b) Contrôle Web inc.
- c) 243 816 \$;
- d) Le coût d'hébergement était de 1 528 \$. Des travaux d'entretien et de mises à jour ont été effectués au montant de 3 317 \$;
- e) 0 \$;
- f) Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits;
- g) Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits;
- h) Les coûts liés à la réservation de noms de domaines sont facturés globalement dans un ensemble de services en technologie de l'information. Les coûts exacts sont donc inconnus;
- i) Cette question ne sembla pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits;
- j) Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

G-27. Pour 2023-2024, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en précisant :

- a) les régions et les villes visitées;
 - b) les personnes et organismes rencontrés;
 - c) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants;
 - d) les raisons du déplacement;
 - e) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - f) les coûts ventilés;
 - g) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.
-

Aucune somme dépensée.

G-28. La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2023-2024 :

- a) le détail des mandats;
 - b) le coût (déplacements, etc.);
 - c) le nombre de ressources affectées;
 - d) le nombre de rencontres;
 - e) le nombre d'ETC affectés à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre;
 - f) l'objet;
 - g) les dates.
-

Ne s'applique pas à la Commission.

G-29. Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-30. Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-31. L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2024-2025.

L'information concernant la Politique de financement des services publics sera présentée au Rapport annuel de gestion 2022-2023 des ministères et organismes.

G-32. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour 2023-2024 et prévisions pour 2024-2025.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

G-33. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2023-2024, ainsi que les prévisions pour 2024-2025 et 2025-2026, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, entente ou autre, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

Aucun transfert n'a été obtenu du gouvernement fédéral en 2023-2024.

G-34. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2023-2024, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes au rendement et des bonis.

Primes au rendement et bonis versés en 2023-2024 0 \$

G-35. Pour chaque cabinet ministériel, fournir pour l'année financière 2023-2024 le montant total des primes au rendement et des bonis versés au personnel de cabinet.

Ne s'applique pas à la Commission.

G-36. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2023-2024, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

Une prime de départ (allocation de transition) de 99 846 \$ a été versée 2023-2024.

G-37. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2023-2024 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

G-38. La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2023-2024 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2024-2025. Pour chacun de ces programmes existants en 2023-2024, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2024-2025, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

G-39. Indiquer les nouvelles initiatives ou toutes majorations apportées à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

G-40. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) :

- a) la dépense totale (opération et capital);
 - b) les grands dossiers en cours;
 - c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques;
 - d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI;
 - e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.
-

- a) La programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles 2023-2024 de la Commission prévoyait une dépense totale de 753 148 \$;
- b) Les informations concernant les grands dossiers en cours sont disponibles au tableau de bord (site Internet - <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/>);
- c) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits;
- d) La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique pour tous les ministères et organismes;
- e) La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique pour tous les ministères et organismes.

G-41. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2023-2024 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

- G-42.** Pour chaque ministère et organisme public incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant :
- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations;
 - b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
 - c) le nombre d'employés ayant bénéficié du paiement des cotisations.
-

- a) Dépense totale : 40 696 \$
- b) Liste des associations, ordres ou corporations professionnels :
 - Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP);
 - Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI);
 - Regroupement de Réseaux en Santé des Personnes au Travail (RRSPT);
 - Barreau du Québec;
- c) 22 employés ont bénéficié du paiement de leur cotisation professionnelle.

G-43. Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme, indiquer :

- a) la date;
 - b) la nature;
 - c) les questions posées;
 - d) les réponses;
 - e) la firme retenue;
 - f) les coûts.
-

Aucun sondage ou enquête d'opinion n'a été effectué en 2023-2024.

G-44. Tout montant dépensé par le ministère ou l'organisme en 2023-2024 visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre produites dans le cadre des activités du ministère ou de l'organisme.

Aucune dépense.

G-45. Au sujet du transfert d'emplois gouvernementaux en région :

- a) fournir tout scénario et étude réalisée par le ministère ou l'organisme ainsi que toute action réalisée en 2023-2024;
 - b) le nombre d'emplois gouvernementaux au sein du ministère ou de l'organisme qui ont été transférés en région en 2023-2024 en précisant la région d'origine et la région de destination;
 - c) le nombre d'emplois transférés en région depuis le 1^{er} octobre 2018.
-

Pour l'année 2023-2024 :

L'information fournie en réponse à cette question est diffusée à l'adresse suivante :
<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/regionalisation>.

G-46. Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure :

a) Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2024;

Aucune somme investie.

La Commission n'a pas de Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

G-47. Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure :

b) Plan d'action de développement durable (2023-2028);

Aucune somme investie.

La Commission n'a pas de Plan d'action de développement durable.

G-48. Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de la mesure :

- c) Rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et de la protection de la jeunesse.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

- G-49.** Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2023-2024 et l'état d'avancement de :
- d) Tout autre plan d'action ministériel ou interministériel pour lequel le ministère ou l'organisme est impliqué.
-

L'information concernant tout autre plan d'action ministériel ou interministériel se retrouve au Rapport annuel de gestion ainsi qu'au Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes.

G-50. Au sujet des mesures de télétravail ou de travail à distance, en 2023-2024, au sein du ministère ou de l'organisme :

- a) le nombre total d'employés au sein du ministère ou de l'organisme;
- b) le nombre d'employés au total en ayant bénéficié;
- c) le nombre d'employés en bénéficiant toujours au 31 mars 2024;
- d) la portion de l'effectif total du ministère ou de l'organisme en ayant bénéficié;
- e) le nombre d'employés en bénéficiant :
 - 1 jour par semaine;
 - 2 jours par semaine;
 - 3 jours par semaine;
 - 4 jours par semaine;
 - 5 jours par semaine.

Depuis le 4 avril 2022, l'exercice du télétravail dans la fonction publique québécoise est encadré par la Politique-cadre en matière de télétravail qui peut être consultée à l'adresse suivante : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/politique-cadre/Politique_cadre_teletravail.pdf.

G-51. Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2023-2024 en matière de remboursement aux employés pour l'achat de matériel requis pour le télétravail.

2023-2024 : 0 \$

G-52. Concernant toutes mesures de soutien aux employés en matière de santé mentale, au sein du ministère ou de l'organisme en 2023-2024 :

- a) les sommes dépensées;
 - b) les sommes dépensées spécifiquement en ressources externes en la matière.
-

a) 875 \$;

b) 875 \$.

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Commission : <https://www.cai.gouv.qc.ca/commission-acces-information/acces-information-de-la-commission>.

- G-53.** Pour tout contrat accordé par le ministère ou l'organisme en 2023-2024 ou ayant cours en 2023-2024 auprès d'une firme de consultation :
- a) la firme retenue;
 - b) la copie du contrat;
 - c) la date de fin prévue du contrat;
 - d) la valeur prévue du contrat;
 - e) les sommes dépensées à ce jour.
-

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Commission. <https://www.cai.gouv.qc.ca/commission-acces-information/acces-information-de-la-commission>

G-54. Liste des CT réunions en indiquant qui a fait la demande (cabinet, sous-ministre, ministère), la liste des personnes présentes, les coûts et le nom des fournisseurs.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Commission en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 21). <https://www.cai.gouv.qc.ca/commission-acces-information/acces-information-de-la-commission>

G-55. Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère ou des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2023-2024. Indiquer :

- a) le lieu;
- b) le coût;
- c) la ou les dates de participation;
- d) le nombre de participants;
- e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité;
- f) le nom de la formation ou de l'activité.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Commission en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphes 22 et 23). <https://www.cai.gouv.qc.ca/commission-acces-information/acces-information-de-la-commission>

G-56. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2023-2024 :

- a) la liste de tous les concours et tirages réalisés;
 - b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix;
 - c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours;
 - d) la liste des concours qui ont pris fin.
-

Aucun.

G-57. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2023-2024 :

- a) le nombre d'employés et le nom des employés aux communications et/ou affaires publiques;
 - b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;
 - c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme;
 - d) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2023-2024 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.
-

- a) 11 employés;
- b) 1 282 121 \$;
- c) Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits;
- d) Voir la réponse de la question générale 6 (G-6).

G-58. Pour le ministère et chacun de ses organismes, agences ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer :

- a) le nombre d'incidents de sécurité de l'information;
 - b) le type d'incidents;
 - c) les sommes dépensées en gestion des incidents.
-

La Commission ne peut répondre à cette question pour des raisons de sécurité.

G-59. Veuillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages.

- a) nombre de stagiaires reçus;
 - b) heures de stages effectués;
 - c) rémunération totale déboursée.
-

Pour l'année 2023-2024 :

- a) nombre de stagiaires reçus : 2
- b) cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits;
- c) rémunération totale déboursée : 11 743,94 \$

G-60. Fournir les dépenses allouées à la consultation avec les Autochtones :

- a) fournir la liste des projets du ministère ayant inclus une consultation des représentants autochtones.
-

Ne s'applique pas à la Commission.

G-61. Proportion du nombre et de la valeur des contrats conclus de gré à gré, depuis 5 ans.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Commission. <https://www.cai.gouv.qc.ca/commission-acces-information/acces-information-de-la-commission>

G-62. Indiquer le nombre et la valeur monétaire des contrats octroyés à des firmes-conseils; fournir lesdits contrats le cas échéant.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Commission. <https://www.cai.gouv.qc.ca/commission-acces-information/acces-information-de-la-commission>

G-63. Indiquer le montant des dépenses supplémentaires entraînées par la pandémie de COVID-19.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-64. Indiquer les dépenses encourues en vue de l'implantation du nouveau régime de dotation découlant de l'adoption du projet de loi 60 de la 42^e législature.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-65. Indiquer le montant des amendes perçues en vertu de l'application des lois dont votre ministère est responsable de l'application. Ventiler par loi et articles, depuis 5 ans.

Aucun montant.

G-66. Indiquer la valeur des contrats totaux en sous-traitance ainsi que la proportion du travail effectué par des sous-traitants.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Commission. <https://www.cai.gouv.qc.ca/commission-acces-information/acces-information-de-la-commission>

G-67. Indiquer la valeur totale des services tarifés, et ventiler par catégorie.

L'information concernant la Politique de financement des services publics sera présentée au Rapport annuel 2023-2024 des ministères et organismes.

G-68. Indiquer la valeur des actifs possédés; meubles et immeubles.

La réponse à cette question (valeur des immeubles) sera transmise par la Société québécoise des infrastructures, et ce, pour tous les ministères et organismes occupant un immeuble dont celle-ci est propriétaire.

G-69. Indiquer les coûts de système estimés depuis 5 ans.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-70. Total des sommes versées à titre de dommages exemplaires ou punitifs pour l'ensemble des jugements rendus.

L'information recherchée est disponible sur le site Internet de la Société québécoise d'information juridique à l'adresse suivante : <https://soquij.qc.ca/a/fr>.

G-71. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2023-2024 et qui ont fait l'objet d'une autorisation du sous-ministre, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
 - b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
 - c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
 - d) le montant accordé;
 - e) les motifs de la demande.
-

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>.

- G-72.** Nombre de demandes d'accès à l'information par ministère et organisme en 2023-2024 :
- a) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
 - b) le nombre de refus (avec mention de la raison ou de l'article);
 - c) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
 - d) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours.

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au Rapport annuel 2023-2024 des ministères et organismes.

2023-2024

Demandes d'accès traitées	196
Demandes d'accès acceptées totalement	38
Demandes d'accès acceptées partiellement	14
Demandes d'accès refusées entièrement	11
Demandes d'accès conclues par un désistement.....	1
Documents non détenus par la Commission	42
• Référées à un autre organisme	31
• Aucun document détenu	11
Demandes de vérification diligente.....	90
Demandes d'accès traitées dans un délai de 20 jours.....	165
Demandes d'accès traitées dans un délai de 21 à 30 jours.....	31
Demandes d'accès traitées après consultation d'un tiers	0
Demandes d'accès traitées hors délai.....	0

G-73. Pour 2023-2024, le nombre de cadres et de dirigeants de la fonction publique, incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée. Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
 - b) fournir la liste des salaires versés.
-

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

G-74. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires versés à ces personnes.

Aucun comité n'a été formé par la Commission en 2023-2024.

PQS-7. Fournir les nouvelles ressources octroyées à la Commission d'accès à l'information afin de faire face aux nouveaux mandats lui ayant été confiés au cours de l'année, par mandat.

Augmentation de budget de 2,7 M\$ et augmentation des heures rémunérées de 21 916 heures (12 ETC)

Depuis l'adoption de la Loi 25, le nombre d'effectifs ajoutés pour les nouveaux mandats est de 23 :

- pour les nouveaux mandats de la section de surveillance :..... 15,7 ETC
- pour les activités de promotion, d'information et de communication :..... 7,3 ETC

P-10. Concernant le plan budgétaire 2022-2023, au sujet du rehaussement budgétaire de 19,5 M\$ sur 5 ans à la Commission d'accès à l'information pour lui donner le levier financier nécessaire afin d'assumer pleinement les nouvelles responsabilités octroyées dans le cadre de la Loi 25, veuillez fournir :

- a)** les sommes budgétées pour 2022-2023, 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025;
 - b)** les sommes réelles obtenues et dépensées pour 2022-2023 et 2023-2024;
 - c)** les crédits périmés.
-

a) Sommes budgétées en 2022-2023 :	6,0 M\$
Sommes budgétées 2023-2024 :	8,3 M\$
Prévisions 2024-2025 :	9,2 M\$
b) Sommes réelles obtenues 2022-2023 :	1,5 M\$
Sommes réelles obtenues 2023-2024 :	4,2 M\$
Sommes dépensées 2022-2023 :	1,5 M\$
Sommes dépensées 2023-2024 :	2,9 M\$
c) Crédits périmés 2022-2023 :	0 M\$
Crédits périmés 2023-2024 :	1,3 M\$

P-11. Dans le cadre de la mise en œuvre de Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, veuillez fournir les sommes engagées pour 2023-2024.

La somme de 265 166 \$ a été engagée en 2023-2024 dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels. En plus de cette somme, le personnel de la Commission a effectué des travaux visant la mise en œuvre des dispositions de la loi.

P-12. Évaluations et estimations des ressources humaines, financières et technologiques nécessaires pour la mise en œuvre et l’application complète de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.

La Commission a présenté une demande de financement additionnel en mars 2021 qui incluait des besoins liés à la réforme en matière de protection des renseignements personnels ainsi que des éléments nécessaires pour lui permettre d’accomplir l’ensemble de ses mandats de manière efficace, dans des délais raisonnables. Cette demande prévoyait l’ajout de 118 effectifs supplémentaires et un montant de 12,4 millions additionnel à son budget. Cette demande a été actualisée après l’adoption de la Loi 25 afin de répartir ses besoins en fonction de l’entrée en vigueur progressive des dispositions législatives.

La Commission a aussi calculé les coûts liés uniquement aux responsabilités et aux obligations qui découlent directement de l’adoption de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels :

	Ressources actuelles ¹	Besoins supplémentaires estimés	Total
Ressources humaines	77	79	156

¹ Nombre de ressources en janvier 2022.

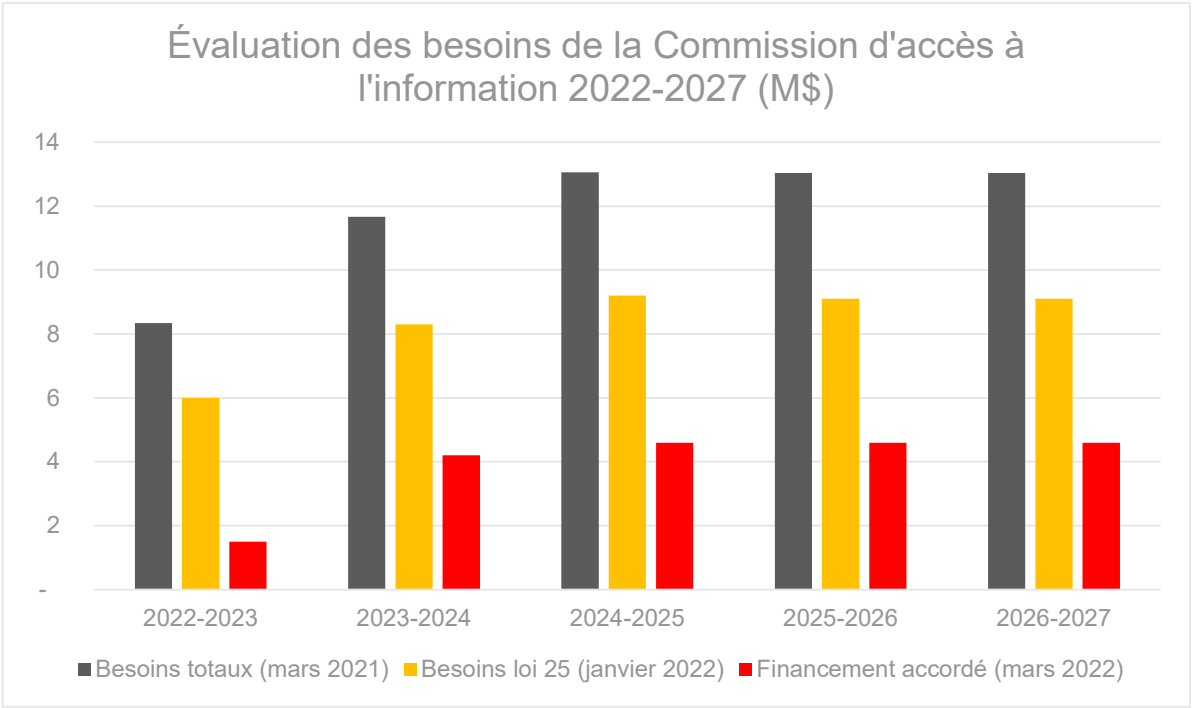
	Ressources actuelles (M\$)	Besoins supplémentaires estimés (M\$)				Ressources totales à partir de 2025-2026 (M\$)
		2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026 et suivantes	
Ressources financières	7,6	5,9	8,1	9,0	8,9	16,5
<i>Part rémunération</i>	6,7	4,9	7,1	8,2	8,2	14,9
Ressources technologiques	0,6	0,1	0,2	0,2	0,2	0,8
Total	8,2	6,0	8,3	9,2	9,1	17,3

Le Plan budgétaire 2022-2023 prévoyait 1,5 M\$ supplémentaire en 2022-2023, soit 25 % des besoins identifiés par la Commission pour la seule mise en œuvre de cette loi (11,5 % de sa demande initiale), 2,7 M\$ additionnel en 2023-2024 et 400 k\$ additionnel en 2024-2025 pour un total de 4,6 M\$ de plus, soit 50 % seulement des sommes requises (37 % de sa demande initiale). Ces sommes permettront difficilement à la Commission de s’acquitter adéquatement de toutes ses nouvelles responsabilités.

Le tableau ci-dessous présente une version actualisée du tableau précédent considérant la somme de 1,5 M\$ allouée à la Commission pour 2022-2023 et de 2,7 M\$ pour 2023-2024 :

	Ressources 2023-2024 (M\$)	Besoins supplémentaires estimés (M\$)		Ressources totales à partir de 2025-2026 (M\$) ²
		2024-2025	2025-2026 et suivantes	
Ressources financières	12,0	4,6	4,5	16,5
<i>Part rémunération</i>	10,7	4,2	4,2	14,9
Ressources technologiques	0,6	0,2	0,2	0,8
Total	12,6	4,8	4,7	17,3

Le tableau suivant présente les besoins budgétaires supplémentaires estimés par la Commission et les montants prévus au plan budgétaire 2022-2023.



P-13. Calendrier d'implantation des dispositions de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.

Les dates d'entrée en vigueur des différentes dispositions de la Loi 25 étaient étalées sur trois ans, du 22 septembre 2021 au 22 septembre 2024. La majorité des dispositions sont entrées en vigueur le 22 septembre 2023, dont voici les principales :

- Obligation de mettre en œuvre des politiques et des pratiques encadrant la gouvernance des renseignements personnels et publier des informations détaillées au sujet de celles-ci :
 - LP : 3.2
- Nouvelles obligations de transparence comme celles :
 - de publier les règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels :
 - LAI : 63.3
 - de publier une politique de confidentialité rédigée en des termes simples et clairs si vous recueillez par un moyen technologique des renseignements personnels et aviser les personnes concernées de ses mises à jour :
 - LAI : 63.4
 - LP : 8.2
 - d'informer la personne concernée lorsqu'elle fait l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé :
 - LAI : 65.2
 - LP : 12.1
 - d'informer la personne lors du recours à une technologie d'identification, de localisation ou de profilage et des moyens offerts pour activer ces fonctions :
 - LAI : 65.0.1
 - LP : 8.1
- Anonymisation des renseignements personnels :
 - LAI : 73
 - LP : 23
- De nouveaux assujettis à la Loi sur le privé, comme les partis politiques provinciaux :
 - LP : 1
- Obligation de réaliser une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée dans certaines situations :
 - LAI : 63.5, 64, 68 et 70.1
 - LP : 3.3 et 17
- Nouvelles règles entourant le consentement :
 - LAI : par exemple, 53.1 et 65.1 ;
 - LP : par exemple, 12 et 14
- Droit à la désindexation (ou droit à l'effacement ou à l'oubli) :
 - LP : 28.1
- Nouvelles conditions de communication des renseignements personnels à l'extérieur du Québec :
 - LAI : 70.1
 - LP : 17
- Nouvelles conditions de communication des renseignements personnels facilitant le processus de deuil :
 - LAI : 88.0.1
 - LP : 40.1
- Nouvelles conditions entourant la collecte de renseignements personnels concernant un mineur de moins de 14 ans :
 - LAI : 64.1
 - LP : 4.1
- Obligation de prévoir, par défaut, les paramètres assurant le plus haut niveau de confidentialité du produit ou du service technologique offert au public :
 - LAI : 63.6.1
 - LP : 9.1

- Possibilité pour la Commission d'imposer des sanctions administratives pécuniaires :
 - LP : 90.1 et suivants.

Les obligations relatives au droit à la portabilité entreront en vigueur en septembre 2024.

P-14. Estimations et hypothèses des demandes supplémentaires, leur nature et les coûts associés engendrés par la mise en œuvre de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.

La Commission avait estimé que ses effectifs devaient doubler pour :

- lui permettre d’assumer ses nouvelles responsabilités (voir tableau réponse PQS-7);
- faire face à la hausse importante du volume de demandes diverses qu’elle doit traiter;
- informer les organisations publiques et privées, les partis politiques et les citoyens des changements apportés par la Loi 25 (promotion, sensibilisation et accompagnement);
- assurer la conformité des pratiques des organisations par des activités de prévention et de surveillance à l’initiative de la Commission, compte tenu de l’importance de la réforme.

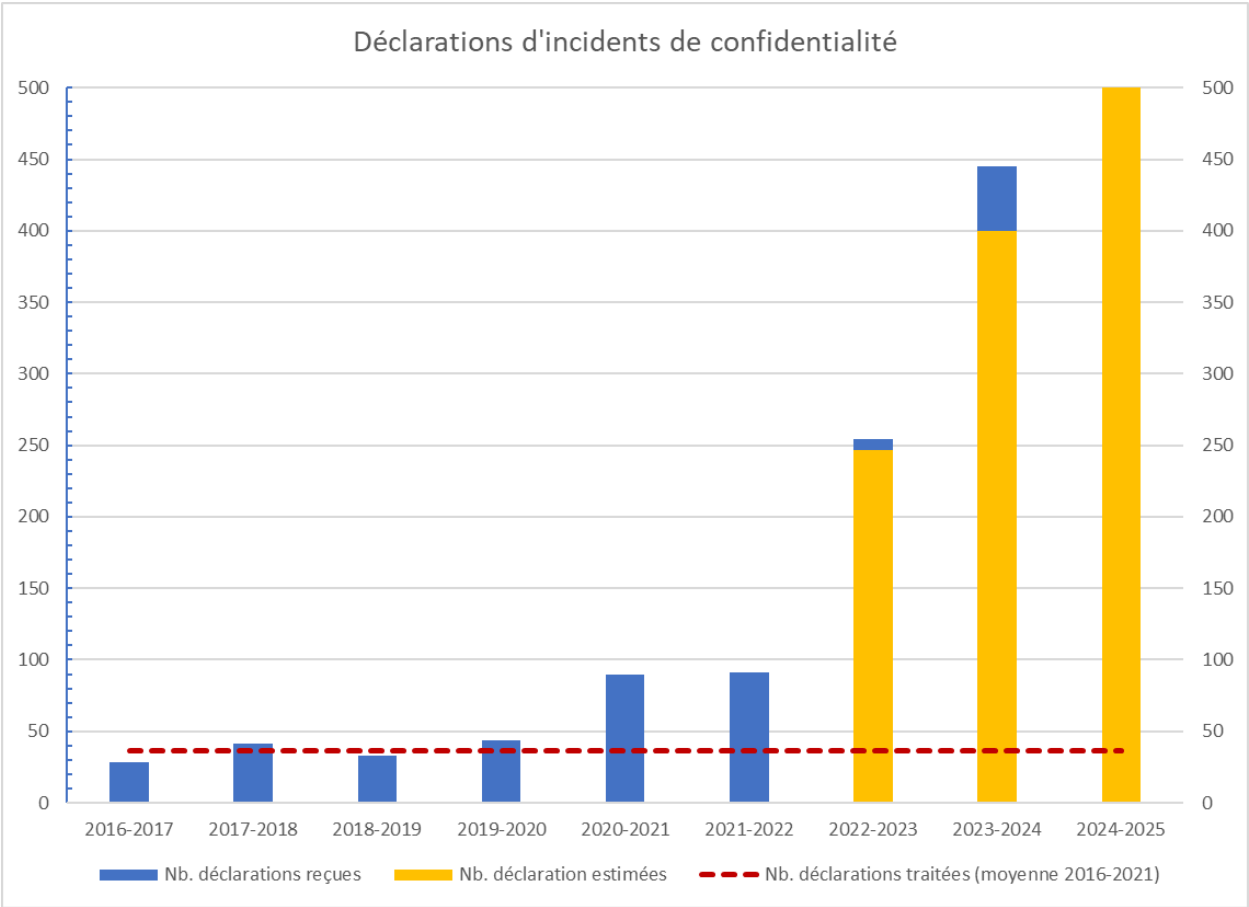
Les coûts additionnels liés à l’ensemble de ces éléments sont inclus dans la réponse de la question P-12.

Les estimations de volumétrie réalisées par la Commission au soutien de sa demande de financement additionnel étaient très conservatrices. Dans plusieurs cas, le nombre de nouvelles demandes reçues depuis l’entrée en vigueur des nouvelles dispositions en septembre 2022 et en septembre 2023 a dépassé les hypothèses de la Commission.

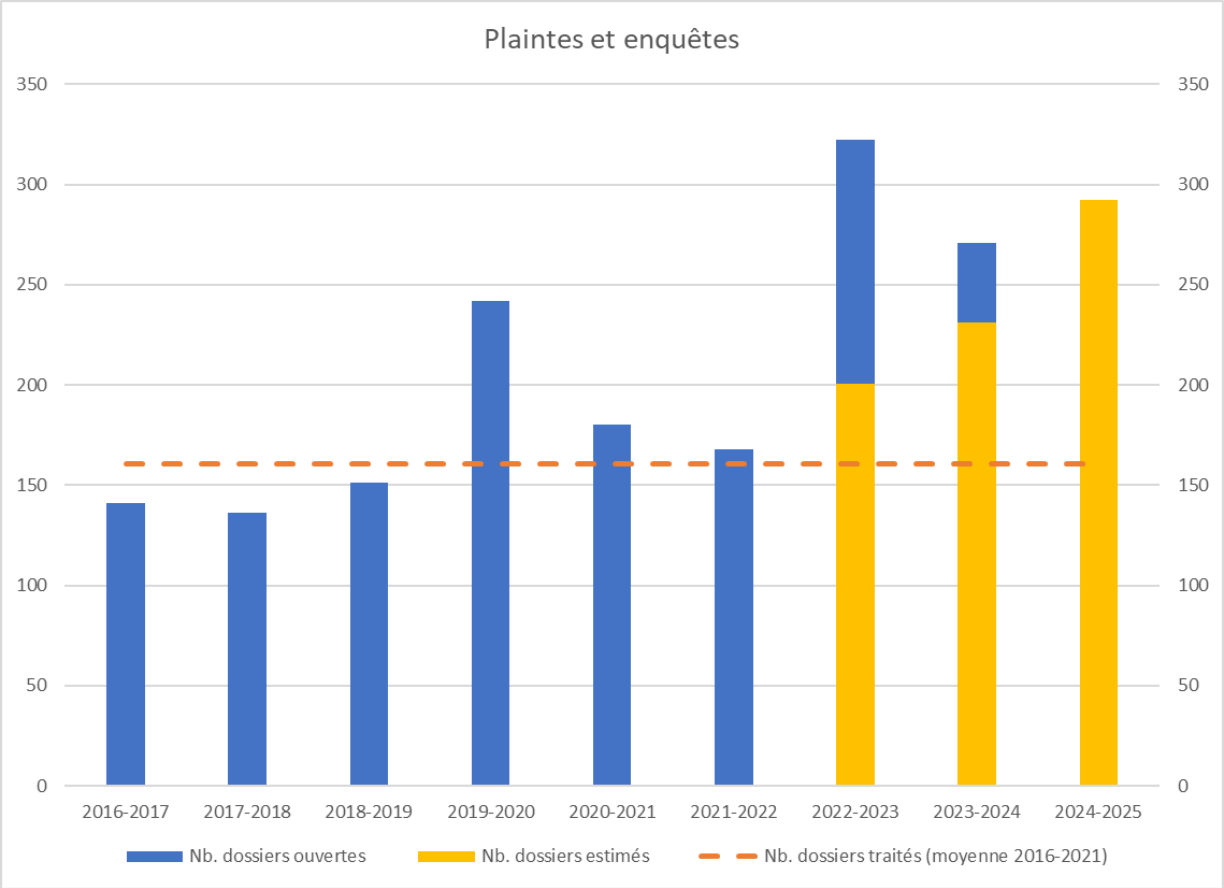
Pour la section de surveillance, le nombre de demandes reçues a subi une hausse de 69 % par rapport à l’année dernière.

Voici les estimations et les résultats de l’année 2023-2024 pour les déclarations d’incidents de confidentialité, les plaintes reçues et les déclarations de biométrie.

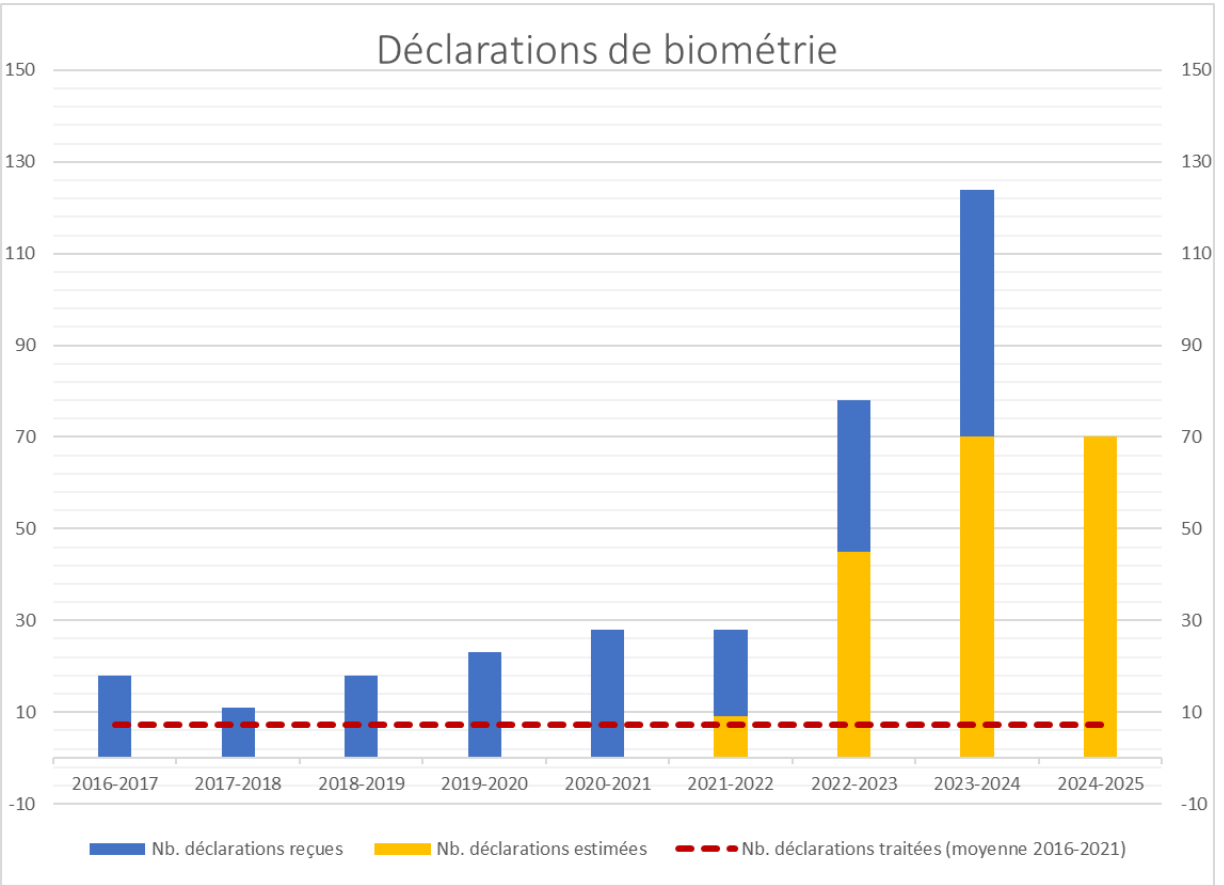
Le nombre de déclarations d’incidents de confidentialité reçues par la Commission a augmenté de plus de 75 %, dépassant de 11 % le nombre de 400 dossiers estimé en 2024.



En matière de plaintes, la Commission a reçu 271 nouvelles plaintes. Ce chiffre dépasse de 17 % le nombre de 231 dossiers estimés en 2024.



En matière de biométrie, le nombre de déclarations a augmenté de 59 % par rapport à l'année précédente, atteignant le nombre de 124. La Commission avait estimé à seulement 70 le nombre de déclarations reçues en 2023-2024, soit 77 % de moins que le chiffre réel.



P-15. Le nombre total d'entreprises soumises à la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels et le nombre ayant à ce jour complété les obligations liées à la Loi.

La Commission ne détient pas ces informations.

P-16. Le nombre total de villes et de municipalités soumises à la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels et le nombre ayant à ce jour complété les obligations liées à la Loi.

1 143 villes, municipalités et arrondissements ont transmis à la Commission une désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

La Commission ne détient pas d'information sur le nombre de villes et de municipalités ayant complété leurs obligations liées à la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.

P-17. Le nombre total d'organismes soumis à la Loi modernisant des dispositions législatives et matière de protection des renseignements personnels et le nombre ayant à ce jour complété les obligations liées à la Loi.

2 595 organismes ont transmis à la Commission une désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels. Le décompte de ces organismes se présente comme suit :

Catégories	Nombre d'organismes
Autres organismes gouvernementaux.....	164
Cégeps	48
Centre de communications santé (911).....	6
Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS et CIUSSS).....	22
Centre d'hébergement et de réadaptation	65
Centres hospitaliers	17
Commissions scolaires	73
Établissements de santé et de services sociaux	7
Établissements privés subventionnés.....	193
Ministères	25
Municipalités	1 143
Municipalités régionales de comté (MRC)	89
Offices municipaux et régionaux d'habitation (OMH et ORH)	442
Ordres professionnels	45
Organismes municipaux.....	102
Organismes supra-municipaux.....	6
Régies intermunicipales	130
Universités	18

La Commission ne détient pas d'information sur le nombre d'organismes ayant complété leurs obligations liées à la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.

P-18. Concernant la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, veuillez fournir pour l'année 2023-2024 :

- a)** le nombre de sanctions administratives pécuniaires imposées par la Commission, ventilé par infraction;
 - b)** le nombre de sanctions pénales imposées par la Commission, ventilé par infraction.
-

- a) Aucune sanction administrative pécuniaire n'a été imposée par la Commission en 2023-2024;
- b) Aucune sanction pénale n'a été imposée par la Commission en 2023-2024.

P-19. Pour l'année 2023-2024, le nombre de plaintes liées à la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.

La Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25) introduit plusieurs modifications à la Loi sur l'accès et à la Loi sur le privé.

Les modifications apportées par la Loi 25, adoptée en 2021, sont entrées progressivement en vigueur depuis septembre 2022 et s'échelonnent sur une période de trois ans, soit jusqu'en septembre 2024. L'ensemble des données statistiques relativement aux plaintes reçues en lien avec la Loi sur l'accès et la Loi sur le privé se retrouvent à la réponse fournie à la question P-20 f).

- P-20.** Statistiques relatives à la Commission d'accès à l'information (CAI) pour 2023-2024, préciser :
- a)** le nombre de demandes reçues et réglées;

Ensemble des activités :	(1 ^{er} avril 2023 au 29 février 2024)
Demandes reçues :	3 543
Demandes réglées :	2 931
Juridictionnelles :	(1 ^{er} avril 2023 au 29 février 2024)
Reçues :	2 376
Réglées :	1 938
Réglées par médiation :	1 159
De surveillance :	(1 ^{er} avril 2023 au 29 février 2024)
Reçues :	1 317
Réglées :	1 184

P-20. b) le nombre de causes portées en appel et le verdict;

1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

COUR DU QUÉBEC

REQUÊTES EN PERMISSION D'APPEL

<u>Reçues</u> :	6
<u>Accueillie</u> :	1
<u>Désistement</u> :	1

APPELS

<u>Reçus</u> :	18
<u>Accueillis</u> :	2
<u>Rejetés</u> :	10
<u>Désistements</u> :	5

AUTRES REQUÊTES

<u>Reçues</u> :	4
<u>Rejetée</u> :	1

COUR SUPÉRIEURE

REQUÊTES EN RÉVISION JUDICIAIRE

<u>Reçues</u> :	2
<u>Rejetées</u> :	2

AUTRE REQUÊTE

<u>Reçue</u> :	1
<u>Accueillie</u> :	1

COUR D'APPEL DU QUÉBEC

REQUÊTES EN PERMISSION D'APPEL

<u>Reçues</u> :	2
<u>Rejetée</u> :	1

APPEL

<u>Reçu</u> :	1
---------------	---

COUR SUPRÊME DU CANADA

DEMANDES EN AUTORISATION D'APPEL

<u>Reçue</u> :	1
<u>Rejetées</u> :	2

P-20. c) le nombre de causes portées en appel, notamment en vertu de l'article 34;

Il n'y a eu aucune cause portée en appel en vertu de l'article 34.

P-20. d) le délai de traitement des demandes;

2023-2024

Délai moyen de traitement des dossiers428 jours
juridictionnels clos par décision dans
lesquels il n’y a pas eu remise

Proportion de dossiers traités dans un délai de :
0 à 1 an..... 37 %
1 à 2 ans 61 %
Plus de 2 ans 2 %

Délai moyen de traitement des dossiers734 jours
juridictionnels clos par décision dans
lesquels il y a eu remise

Proportion de dossiers traités dans un délai de :
0 à 1 an..... 6 %
1 à 2 ans 59 %
Plus de 2 ans 35 %

Délai moyen de traitement dans les.....341 jours
dossiers de médiation

Proportion de dossiers traités dans un délai de :
0 à 1 an..... 57 %
1 à 2 ans 34 %
Plus de 2 ans 9 %

Délai moyen des délibérés37 jours

Délai moyen de traitement des.....365 jours
dossiers d’enquête

Proportion de dossiers traités dans un délai de :
0 à 1 an..... 65 %
1 à 2 ans 30 %
Plus de 2 ans 5 %

P-20. e) le nombre d'avis demandés à la Commission, par ministère et organisme, en indiquant l'objet;

Le nombre d'avis demandés à la Commission au cours de l'année financière 2023-2024 est de 31. De ce nombre, 11 ont été reçus et sont en cours de traitement et 20 ont été traités. Le tout se divise comme suit :

3 avis visant les ententes sur la collecte ou la communication de renseignements personnels. De plus amples détails sont fournis dans la liste des avis, opinions, commentaires et recommandations que l'on retrouve à la réponse fournie à la question P-22. Les ministères et organismes demandeurs sont :

- Agriculture, Pêcheries et Alimentation;
- Revenu Québec;
- Santé et Services sociaux.

7 avis ou réponses de la Commission ont été rendus en vertu d'autres lois (ex : Loi sur l'administration fiscale, Loi sur la Financière agricole du Québec, etc.) lorsque des avis ne sont pas requis. De plus amples détails sont également fournis dans la liste des avis, opinions, commentaires et recommandations que l'on retrouve à la réponse fournie à la question P-22.

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, le 22 septembre 2023, les organismes publics doivent conclure une entente et la transmettre à la Commission. L'entente entre en vigueur 30 jours après sa réception par la Commission sans qu'un avis soit requis.

Parmi les 31 demandes mentionnées plus haut, la Commission a reçu 21 dossiers d'ententes de communication de renseignements personnels entre organismes publics entre le 22 septembre 2023 et le 31 mars 2024.

Durant cette période, la Commission a traité 9 dossiers d'ententes de communication de renseignements personnels entre organismes publics. Les ministères et organismes demandeurs sont :

- Commission des normes de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;
- Éducation;
- Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- Retraite Québec;
- Société de l'assurance automobile du Québec;
- Université du Québec;
- Ville de Rimouski.

- P-20. f)** le nombre de demandes d'enquête en indiquant l'objet, la date de la demande, la date de la fin de l'enquête et ses conclusions;
-

Au cours de l'exercice 2023-2024, la Commission a reçu 273 plaintes et ouvert 4 enquêtes à son initiative.

Le traitement de 244 dossiers a été complété, dont 2 de ces dossiers ont fait l'objet d'une décision rendue par ses membres.

SECTEUR PRIVÉ

La Commission a reçu 172 demandes d'enquête dans le secteur privé à la suite de plaintes :

- 56 concernaient la collecte et la cueillette de renseignements personnels;
- 63 concernaient la communication de renseignements personnels;
- 9 concernaient la conservation de renseignements personnels;
- 8 concernaient l'utilisation de renseignements personnels;
- 1 concernait la collecte et la conservation de renseignements personnels;
- 2 concernaient la communication et la conservation de renseignements personnels;
- 1 concernait la conservation et l'utilisation de renseignements personnels;
- 2 concernaient la collecte, la communication et l'utilisation de renseignements personnels;
- 1 concernait la collecte, la communication la conservation et l'utilisation de renseignements personnels;
- 10 concernaient l'accès aux renseignements personnels;
- 2 concernaient la rectification de renseignements personnels;
- 1 concernait la cessation de renseignements personnels;
- 1 concernait l'accès, la collecte, la communication et la conservation de renseignements personnels;
- 2 concernaient l'accès et la conservation de renseignements personnels;
- 13 concernaient d'autres pratiques.

117 dossiers ont été traités et fermés pour les motifs suivants :

- un rappel de conformité a été effectué;
- l'exercice de sensibilisation a été privilégié;
- l'entreprise a modifié ses pratiques en cours de traitement du dossier;
- les éléments factuels ne permettaient pas de déterminer s'il y avait un manquement au regard de la Loi;
- une enquête était déjà en cours pour la même problématique ou en attente d'une décision dans un cas similaire;
- les documents fournis au soutien de la plainte étaient incomplets;
- l'entreprise a cessé ses activités;
- la plainte était irrecevable.

Parmi ces cas, la Commission a rendu 2 décisions avec recommandations :

La Commission a ouvert 1 enquête à son initiative concernant la collecte de renseignements personnels.

7 enquêtes ont été traitées et fermées à l'initiative de la Commission :

- 4 concernaient la collecte de renseignements personnels;
- 1 concernait la communication, la conservation et la collecte de renseignements personnels;
- 1 concernait la collecte de renseignements personnels et autre pratique;
- 1 concernait une autre pratique.

SECTEUR PUBLIC

La Commission a reçu 90 demandes d'enquête dans le secteur public à la suite de plaintes :

- 8 concernaient l'accès aux renseignements personnels;
- 2 concernaient l'accès et la communication de renseignements personnels;
- 1 concernait l'accès et la collecte de renseignements personnels;
- 12 concernaient la collecte de renseignements personnels;
- 35 concernaient la communication de renseignements personnels;
- 1 concernait la collecte et la communication de renseignements personnels;
- 9 concernaient la conservation de renseignements personnels;
- 1 concernait la conservation et l'utilisation de renseignements personnels;

- 9 concernaient l'utilisation de renseignements personnels;
- 1 concernait la collecte et l'utilisation de renseignements personnels;
- 1 concernait la communication et la conservation de renseignements personnels;
- 3 concernaient les délais de conservation de renseignements personnels;
- 1 concernait la communication de renseignements personnels et autres pratiques;
- 6 concernaient d'autres pratiques.

127 dossiers ont été traités et fermés pour les motifs suivants :

- un rappel de conformité a été effectué;
- l'exercice de sensibilisation a été privilégié;
- l'organisme a modifié ses pratiques au cours de l'enquête;
- les éléments factuels ne permettaient pas de déterminer s'il y avait manquement au regard de la Loi;
- une enquête était déjà en cours pour la même problématique ou en attente d'une décision dans un cas similaire;
- les demandes d'enquête n'étaient pas complètes;
- les plaintes étaient irrecevables;
- l'analyse préliminaire du dossier a permis de déterminer que l'intervention* de la Commission n'était pas requise.

La Commission a ouvert 3 enquêtes à son initiative :

- 1 concernait la collecte de renseignements personnels;
- 1 concernait la communication de renseignements personnels;
- 1 concernait la conservation de renseignements personnels et autre pratique;

1 enquête à l'initiative de la Commission a été traitée et fermée et concernait la collecte de renseignements personnels.

P-20. g) les organismes publics faisant l'objet de demandes d'enquête dont le délai de traitement est plus long que 24 mois;

Au 31 mars 2024, il y a 13 organismes publics qui font l'objet d'une demande d'enquête dont le délai de traitement est plus long que 24 mois.

- Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;
- CNESST;
- Centre de services scolaire des Patriotes;
- Service de police de Châteauguay / Société de l'assurance automobile du Québec CNESST;
- CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Ministère de la Justice et Institut médico-légale;
- Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.
- Ministère du Conseil exécutif;
- MTESS;
- RAMQ/MSSS;
- Commission de la fonction publique du Québec
- Centre universitaire de santé McGill / SAAQ.

P-20. h) le nombre de plaintes faites à la CAI contre un ministère ou un organisme pour non-respect du délai prescrit pour répondre à une demande d'accès;

La Commission a reçu 4 plaintes pour l'année 2023-2024.

P-20. i) le nombre de demandes d'un ministère ou d'un organisme réclamant de la CAI l'autorisation de ne pas répondre à une demande qui lui est adressée.

La Commission a reçu 94 demandes lui réclamant l'autorisation de ne pas répondre à une demande.

P-21. Compilation du nombre de demandes effectuées par les ministères et les organismes publics en 2022-2023 réclamant de la CAI l'autorisation de ne pas répondre à une demande qui leur est adressée.

Ministères, organismes et municipalités	Nombre de demandes
Autorité des marchés publics	1
Beauharnois (Ville).....	1
Bécancour (Ville).....	1
Bolton-Ouest.....	1
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.....	1
Cégep de Jonquière.....	1
Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup	2
Centre de services scolaire de la Capitale	1
Centre de services scolaire de l'Estuaire.....	1
Centre de services scolaire des Hautes-Rivières	1
Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais	1
Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries	2
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy	1
Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets	1
Chertsey	1
CISSS de la Montérégie-Ouest	1
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	1
CISSS de l'Outaouais.....	1
CISSS des Laurentides.....	1
CIUSSS de l'Estrie - CHUS	3
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	3
CNESST	1
Commission d'accès à l'information	1
Contrecoeur (Ville).....	1
Cookshire - Eaton (Ville)	1
Deux-Montagnes (Ville).....	1
Économie, Innovation et Énergie.....	1
Emploi et Solidarité sociale	1
Granby (Ville).....	1
Hampstead (Ville)	8
Hydro-Québec.....	1
Investissement Québec.....	1
Justice.....	1
La Conception.....	1
Laval (Ville) - Service de police	1
Longueuil (Ville)	1
Montréal (SPVM)	4
Montréal (Ville).....	3
MRC L'Île-d'Orléans	1
Office de consultation publique de Montréal.....	1
Ordre des dentistes du Québec.....	2
Pincourt (Ville).....	2
Régie des alcools, des courses et des jeux.....	1
Réseau de transport métropolitain (EXO).....	1
Sécurité publique	2
Sherbrooke (Ville)	2
Société d'habitation du Québec (SHQ).....	1
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).....	1
St-Cyprien-de-Napierville	1
Ste-Brigitte-de-Laval	1
Ste-Marguerite (Municipalité)	1
Ste-Mélanie.....	1
St-Hyacinthe (Ville)	1
St-Polycarpe	1
Stoneham-et-Tewkesbury (Cantons unis)	1
Terrebonne (Ville)	2
Transports et Mobilité durable.....	1
Tribunal administratif du logement	2
Université Concordia.....	4

Université de Montréal 4

Université du Québec à Montréal 1

Université du Québec en Outaouais..... 1

Vaudreuil-sur-le-Lac..... 2

P-22. Liste et copie des avis, opinions, commentaires et recommandations de la CAI aux ministères et aux organismes, et suivi accordé pour les années 2022-2023.

Ententes

1031074-S : Entente entre le Directeur des poursuites criminelles et pénales et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale portant sur la communication de renseignements en vue de documenter la trajectoire des enfants et des adolescents pour les dossiers traités par les services en abus et maltraitance. Avis le 17 avril 2023.

1031242-S : Dépôt de l'avenant numéro 2 relativement à l'Entente-cadre sur le dépôt de renseignements en matière de santé et de services sociaux. Avis le 21 juin 2023.

1031544-S : Entente entre la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et le Curateur public portant sur l'Entente modifiée de communication de renseignements personnels. Avis le 26 juillet 2023.

1031523-S : Entente entre le ministre de la Santé et des Services sociaux, la Régie de l'assurance maladie du Québec et l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval portant sur la communication de renseignements nécessaires à l'évaluation du projet de démonstration du dépistage du cancer du poumon par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. Avis le 11 août 2023.

1031753-S : Dépôt de l'avenant numéro 2 relativement à l'entente en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (programme québécois de dépistage du cancer du sein). Avis le 20 septembre 2023.

1031798-S : Entente entre le ministre des Finances et le ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'action communautaire portant sur la communication de renseignements pour la clientèle du programme de revenu de base. Avis le 4 août 2023.

1032133-S : Entente entre les gouvernements provinciaux et territoriaux portant sur l'échange de renseignements sur la traçabilité des animaux. Avis le 13 septembre 2023.

1034179-S : Entente entre le ministre des Finances et l'Institut de la statistique du Québec portant sur la communication de renseignements nécessaires à la réalisation de l'enquête sur l'économie sociale. Avis le 15 mars 2024.

Avis sur les projets de loi et de règlement

Avis de la Commission au ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels sur un projet de règlement pris en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (article 156) – **Projet de Règlement sur la politique de confidentialité**. Avis le 14 avril 2023.

Projet de **décret prévoyant la Prolongation de la période au cours de laquelle le décret numéro 1690-2022 du 26 octobre 2022 a effet**. Avis le 21 avril 2023.

Mémoire de la Commission, Projet de loi no 23, **Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'institut national d'excellence en éducation, Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre des consultations particulières**. 7 juin 2023.

Avis de la Commission d'accès à l'information au ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels sur un projet de règlement pris en vertu de la Loi (article 156) – **Projet de Règlement sur l'anonymisation**. Avis le 24 août 2023.

Amendements au projet de loi 23 : Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'institut national d'excellence en éducation. Avis le 12 septembre 2023.

Projet de loi **modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives**. Avis le 15 septembre 2023.

Projet de loi **modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives**. Avis complémentaire le 17 octobre 2023.

Nouvelle version du projet de **Règlement sur l'anonymisation**. Avis le 19 octobre 2023.

Mémoire de la Commission sur le projet de loi 38, **Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives**, Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi 38, Commission de l'économie et du travail. 17 novembre 2023.

Projet de **Règlement de la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée**. Avis le 24 novembre 2023.

Projet de **Règlement d'application de certaines dispositions de la Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux**. Avis le 10 janvier 2024.

Projet de **Règlement d'application de la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée**. Avis le 17 janvier 2024.

Projet de **Règlement sur l'anonymisation** publié à la **GO II du 20 décembre 2023**. Avis le 2 février 2024.

Règlement sur la gestion et le signalement des incidents de sécurité de l'information (consultation publique de l'AMF). Avis le 20 février 2024.

Autres demandes d'avis

1027254-S : Avis de la Commission portant sur les règles encadrant la gouvernance à l'égard des renseignements personnels désignés détenus par l'Institut de la statistique du Québec en vue de les communiquer aux chercheurs liés à un organisme public. Avis le 2 août 2023.

1030167-S : Entente entre la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales et la FQM assurances inc. en vertu de l'article 172 de la Loi sur l'accès. Avis le 15 janvier 2024.

1033410-S : Avis de la Commission portant sur le rapport d'activité 2021-2022 résultant de la comparaison, du couplage ou de l'appariement des fichiers de renseignements inscrits au plan d'utilisation présenté par Revenu Québec. Avis le 13 février 2024.

P-23. Montants attribués à la location de bureaux pour les auditions tenues en dehors de ceux de la CAI pour l’année 2023-2024.

2023-2024 :Aucune dépense

P-24. Nombre d'ententes approuvées par la CAI, pour l'année 2023-2024, et conclues entre les organismes en vertu de l'article 172, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme ;
 - b) la nature ou l'objet de l'entente
 - c) la durée de l'entente.
-

Il y a eu 1 entente en vertu de l'article 172 de la Loi sur l'accès pour l'année 2023-2024 qui a reçu un avis favorable de la Commission le 15 janvier 2024 (1030167-S).

- a) Entente entre la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM) et FQM Assurances Inc. (FQMA) et Gestion FQM Inc. (GFQM) et FQM Services, coopérative de solidarité (FQMS);
- b) la FQM veille au respect de tous les droits et toutes les obligations qu'impose la Loi sur l'accès à la FQMA, la GFQM Inc. et la FQMS. Sans limiter la généralité de ce qui précède, telles obligations comprennent : répondre à toute demande d'accès aux documents des organismes, répondre à toute demande d'accès au dossier constitué sur une personne, répondre à toute demande de rectification de tout dossier constitué sur une personne, tenir un registre des incidents de confidentialité, etc.;
- c) l'Entente prévoit une durée illimitée et prend fin à l'entière discrétion de la FQM moyennant un avis de 90 jours à la Commission et aux autres parties.

P-25. Nombre d'avis, pour l'année 2023-2024, sur les projets de règlement soumis en vertu de la présente loi :

- a) sur les projets d'ententes de transfert de renseignements;
- b) sur les projets de décrets autorisant l'établissement de fichiers confidentiels.

Indiquer, pour chaque avis :

- i. le nom de l'organisme ou du ministère;
 - ii. la nature ou l'objet du projet de règlement;
 - iii. la durée.
-

- a) Le détail de cette réponse se trouve aux questions P-20 e) et P-22;
- b) Aucun.

- P-26.** Le nombre de demandes écrites reçues et le nombre ayant été accepté pour 2023-2024 afin qu'une personne ou un organisme puisse recevoir, pour des fins d'étude, de recherche ou de statistique, des renseignements personnels contenus dans un fichier de renseignements personnels, en indiquant :
- a) le nom de l'organisme ou de la personne en demande;
 - b) la nature ou l'objet de la demande;
 - c) la durée de l'autorisation;
 - d) l'usage projeté et les fins recherchées;
 - e) les conditions fixées;
 - f) la raison du refus, le cas échéant.
-

La Commission a reçu 438 ententes de communication de renseignements personnels à des fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques au cours de l'année 2023-2024 ainsi que 3 demandes visant à modifier une entente.

Durant cette période, la Commission a traité 422 dossiers d'entente de communication de renseignements personnels à des fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques et 3 demandes de modification d'une entente.

Ces demandes portaient sur des renseignements dans les domaines suivants :

- Éducation : 2
- Emploi : 1
- Immigration : 1
- Justice : 1
- Santé et services sociaux : 402
- Sciences humaines et sociales : 14
- Transport : 2
- Autre : 2

P-27. Nombre de vérifications effectuées pour 2023-2024 :

- a) à la suite d'une plainte;
- b) de sa propre initiative.

Indiquer, pour chaque vérification :

- i. l'objet de la vérification;
 - ii. le résultat de la vérification;
 - iii. les suites données.
-

En 2023-2024, la Commission a finalisé 1 intervention et 7 inspections.

INTERVENTION

1 intervention finalisée à l'initiative de la Commission :

1030305-S : Union des Municipalités du Québec (UMQ). La Commission a reçu des plaintes concernant certaines pratiques dans le cadre des rencontres des conseils municipaux de certaines municipalités quant à la cueillette de renseignements personnels des citoyens, la diffusion des séances sur des plateformes sociales, telles que Facebook, des enregistrements des séances conservés et accessibles au public. Une intervention de sensibilisation a été effectuée auprès de l'UMQ qui s'est engagée à sensibiliser ses membres à la protection des renseignements personnels et à leur rappeler les obligations applicables.

SUIVIS D'ORDONNANCE FINALISÉS

7 dossiers d'inspections initiés par la Commission afin d'y effectuer des vérifications dans le cadre des suivis des ordonnances rendues par la Commission.

1031793-S : Auberge du Lac Sacacomie inc, dossier d'origine 1014137-S : L'ordonnance a été respectée.

1031792-S : Centre de services scolaire du Val des cerfs, dossier d'origine 1020040-S : L'ordonnance a été respectée.

1029233-S : Services financiers Globex 2000 inc, dossier d'origine 1011672-S : L'ordonnance a été respectée.

1028758-S : Bruneau Électrique inc, dossier d'origine 1015556-S : L'ordonnance a été respectée.

1028273-S : Association des copropriétaires du Lowney I, dossier d'origine 1016882-S : L'ordonnance a été respectée.

1028270-S : Association des copropriétaires du Lowney II, dossier d'origine 1016883-S : L'ordonnance a été respectée.

1028271-S : Fédération des caisses Desjardins du Québec, dossier d'origine 1020846-S : L'ordonnance a été respectée.

P-28. Nombre d'enquêtes effectuées pour 2023-2024 :

- a) à la suite d'une plainte;
- b) de sa propre initiative.

Indiquer, pour chaque vérification :

- i. l'objet de la vérification;
 - ii. le résultat de la vérification;
 - iii. les suites données.
-

Les données concernant le traitement des enquêtes par la Commission se retrouvent à la réponse fournie à la question P-20 f).

P-29. Coûts de chacune des enquêtes et personnel affecté à celles-ci.

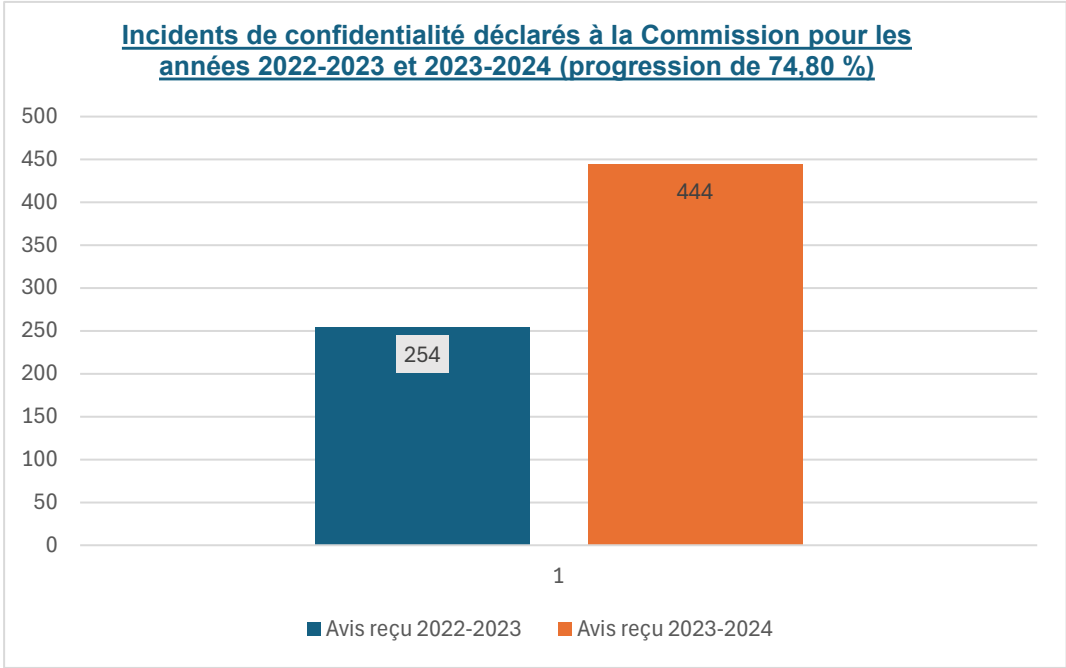
Le montant des coûts associés aux enquêtes et inspections est de 1 526 202 \$. L'équivalent de 14,4 ressources collabore à la réalisation de ces mandats.

P-30. Nombre de plaintes reçues en matière de protection des renseignements personnels et description sommaire de celles-ci.

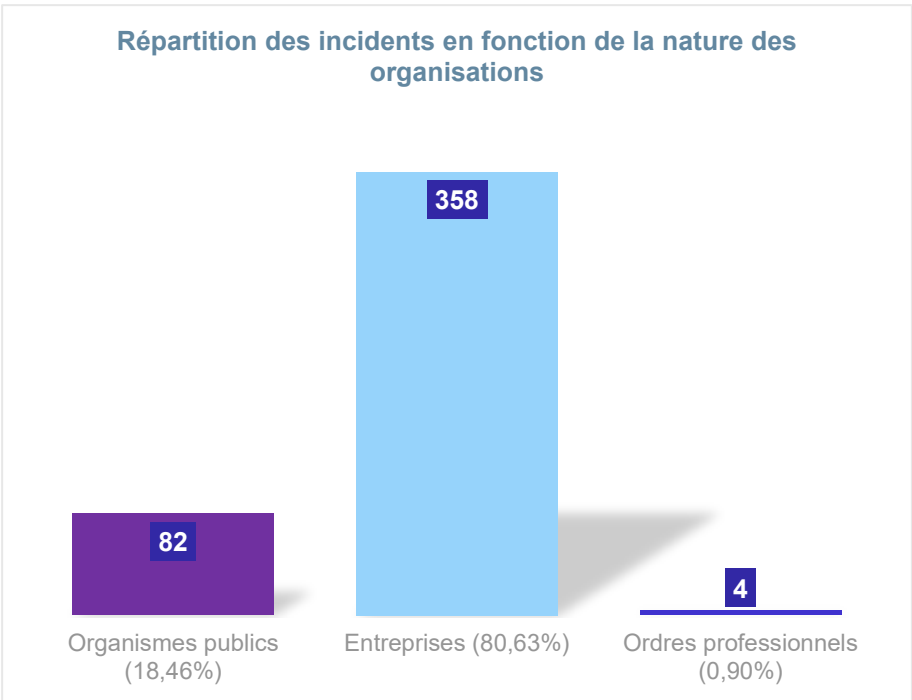
Le nombre et le détail des plaintes reçues se retrouvent à la réponse de la question P-20 f).

P-31. Liste des divulgations proactives concernant un incident de sécurité impliquant des renseignements personnels.

En 2023-2024, la Commission a **reçu 444 déclarations d'incident de confidentialité**. On note une **augmentation de 74,80 %** par rapport à la période précédente de 2022-2023 (254 avis reçus).



81 % (358) de ces incidents déclarés proviennent des organisations régies **par la Loi sur le privé**. Le reste des avis d'incident (19 %) ont été transmis par des organisations soumises à la Loi sur l'accès. **82 avis (18,18 % de la totalité des incidents)** reçus en vertu de la Loi sur l'accès proviennent des **organismes publics** et **4 avis (0,90 %) sont déclarés par des ordres professionnels**.



Une augmentation substantielle des déclarations d'incident de confidentialité

Depuis l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi 25 le 22 septembre 2022, les organisations doivent aviser la Commission de tout incident de confidentialité impliquant un renseignement personnel qu'elles détiennent et présentant un risque de préjudice sérieux.

Les différents types d'incidents soumis à la Commission

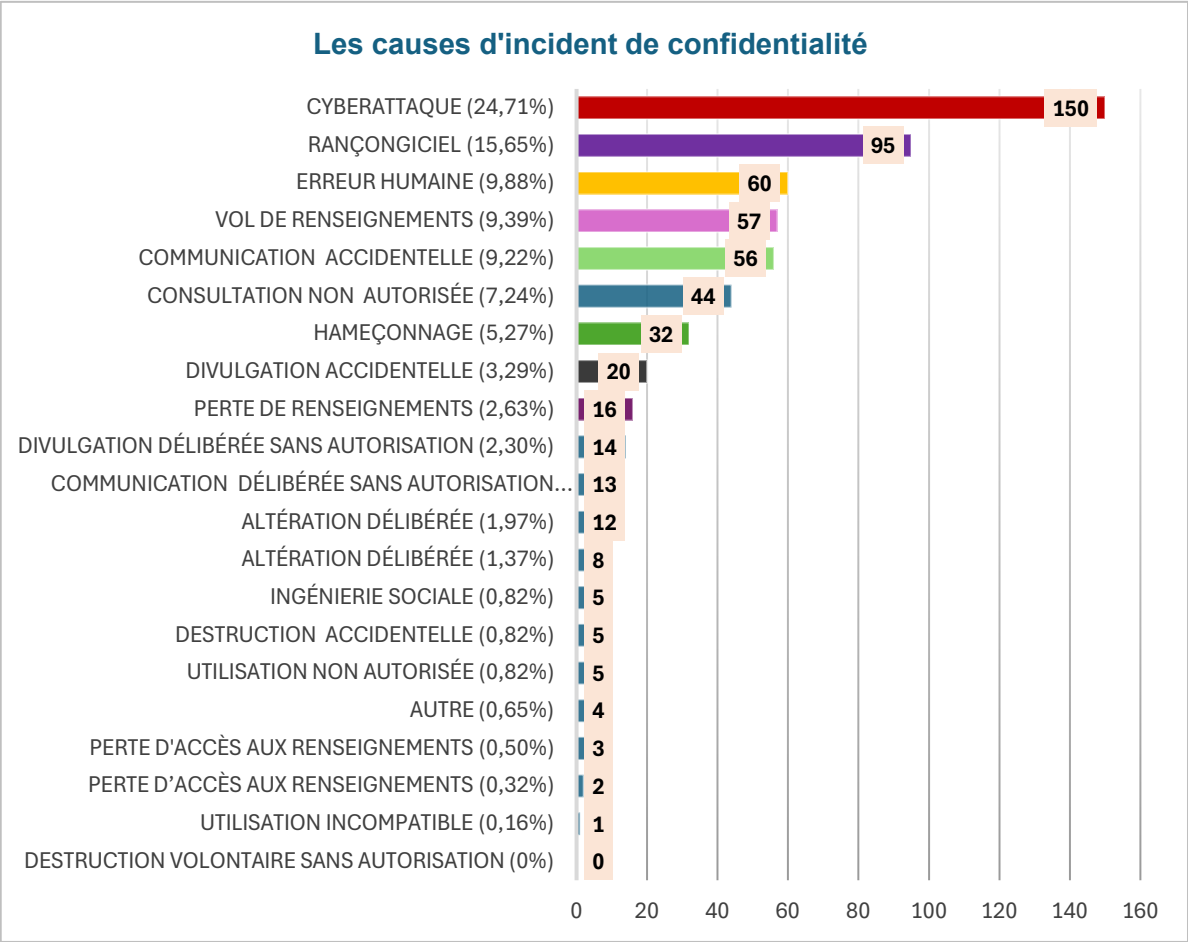
Les incidents de confidentialité déclarés sont répartis selon les 4 types prévus par la Loi sur l'accès et la Loi sur le privé, soit¹ :

- accès non autorisés par la loi à un renseignement personnel :207 (47,05 %)
- utilisation non autorisée par la loi d'un renseignement personnel :4 (<1 %)
- communications non autorisées d'un renseignement personnel :76 (17,27 %)
- perte d'un renseignement personnel ou toute autre atteinte à la protection d'un tel renseignement :57 (~13 %)

Soulignons que **90** déclarations (**20,45 %**) concernaient un incident combinant plus d'un type. Pour **10 autres** incidents l'information n'était pas disponible en raison des vérifications en voie de réalisation par les organisations concernées.

Causes déclarées d'incident de confidentialité²

Les causes d'incidents de confidentialité peuvent être de différente nature. Parmi les causes déclarées, les cyberattaques se classent en premier lieu. Elles représentent 24,71 % de la totalité des causes dénombrées pour l'année 2023-2024³.



¹ Données tirées des déclarations reçues.
² Données tirées des déclarations reçues.
³ Un incident de confidentialité peut avoir plus d'une cause. C'est la raison pour laquelle le nombre des causes est supérieur à celui des incidents. Pour 2023-2024, 148 incidents ont eu plus d'une cause.

P-32. Liste des divulgations des banques de caractéristiques ou de mesures biométriques.

Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, la Commission a reçu 124 divulgations de banques de caractéristiques ou de mesures biométriques ou de procédés permettant de saisir des caractéristiques ou des mesures biométriques, soit une augmentation de 59 % par rapport à l'année précédente.

1031602-S	Capcium Inc.
1031708-S	Tri-Exco Inc.
1031741-S	William Houde Ltée.
1031758-S	IBM Canada Limitée.
1031777-S	Corporation d'urgences-santé
1031840-S	Wealthsimple Technologies Inc.
1031870-S	Sun Life du Canada, compagnie d'assurance vie
1031891-S	CISSS de Chaudière-Appalaches
1031942-S	Insertech Angus
1031969-S	Dollarama S.E.C.
1031971-S	Dollarama S.E.C.
1031997-S	Google Cloud Canada Corporation
1032024-S	Neo Financial Technologies inc.
1032029-S	Services aux investisseurs Computershare inc.
1032071-S	CHU Ste-Justine (Cartagène)
1032159-S	Vigi Santé Ltée
1032191-S	Groupe Adonis Inc.
1032192-S	Groupe Phoenicia Inc.
1032241-S	Neo Financial Technologies inc.
1032242-S	3089-3242 Québec inc.
1032243-S	9121-4494 Québec inc.
1032244-S	Les immeubles Jacques Robitaille inc.
1032245-S	Hôtel Palace Royal inc.
1032246-S	9101-8713 Québec inc.
1032262-S	TricorBraun Canada Inc.
1032371-S	Station Mont-Sainte-Anne inc.
1032373-S	Les Entreprises de Stoneham inc.
1032377-S	Loto-Québec
1032410-S	Rogers Communications inc.
1032471-S	Banque Capital One (succ. canadienne)
1032490-S	Bédard Ressources inc.
1032503-S	BIXI Montréal
1032531-S	Clinique Dentaire Pariseau et Associés inc.
1032534-S	Secure Identity, LLC
1032535-S	9374-3938 Québec inc.
1032566-S	Clinique Podiatrique Décarie inc.
1032584-S	Centre Dentaire Paradis inc.
1032601-S	L'Ordre indépendant des forestiers
1032605-S	La Financière Foresters (Foresters, Compagnie d'Assurance-vie inc.)
1032773-S	Fig Financial Inc.
1032789-S	STC Manufacturier Inc
1032810-S	Gaudet et Gagnon-Plouffe Dentistes Inc.
1032842-S	Vantage Data Centers Canada, LP
1032860-S	2757-5158 Québec Inc. (Armoires cuisines action)
1032876-S	Dr Sylvain Chamberland Orthodontiste inc
1032914-S	Clinique Dentaire Bélisle & Caouette inc.
1032922-S	Centre Dentaire Bourret et Qurbani inc.
1032931-S	157971 Canada inc.
1032936-S	Plastiques Gagnon Inc.
1032946-S	Précicast Ltée
1032949-S	Clinique Dentaire Fournier Fortin & Associés inc.
1032950-S	Clinique Dentaire Roxane Vallée-Bélisle inc.
1032954-S	Centre dentaire Mélanie Denis et associée Inc
1032955-S	Stripe Payments Canada, Ltd. (« Stripe »)
1032957-S	Clinique Dentaire Julie Sylvain inc.
1032959-S	Piscines Robert - Robert inc.
1032964-S	Centre dentaire Pierre-Bertrand
1032965-S	Robert Nolet-Levesque DMD Inc.
1032966-S	Entreprise Jacques Carignan Ltée.

1032971-S	Groupe Atallah Inc.
1032973-S	Dre Laurence Bellerive, dentiste Inc.
1032974-S	MRC Pierre-De Saurel
1032982-S	Sicame Énergie Inc
1032985-S	Centre Dentaire Dionne inc.
1032986-S	Centre Dentaire Pont-Rouge inc.
1032988-S	Régime de retraite de l'Université du Québec
1032994-S	Loto-Québec
1032999-S	Socure inc.
1033004-S	Location Accès Crédit Inc.
1033005-S	Clinique Dentaire France Gascon inc.
1033006-S	Ferme Avicole Bernard Morin et Fils inc.
1033007-S	Maison des Futailles, s.e.c.
1033011-S	Neopharm Labs inc.
1033012-S	Centres de données eStruxture inc.
1033019-S	Éco-Captation (2022) Inc.
1033025-S	Morgan Stanley Smith Barney LLC
1033063-S	Cryopak Industries Inc
1033068-S	Paysafe Financial Services Ltd.
1033070-S	Les Aliments Mise en Bouche inc.
1033083-S	Treefort Technologies Incorporated
1033159-S	Fumoir Grizzly inc.
1033189-S	Nexkemia Pétrochimie inc.
1033215-S	8815003 Canada Inc.
1033275-S	Laboratoire CoeurWay inc.
1033285-S	P.E.A.C.E. Plus Maintenance inc.
1033286-S	Nova Credit North Inc.
1033327-S	Balcan Innovations inc.
1033328-S	Gestion Groupe Trak inc.
1033401-S	Sun Life du Canada, compagnie d'assurance vie
1033408-S	Wealthsimple Technologies Inc.
1033440-S	Loblaw Companies Limited
1033498-S	AquaTerra Corporation
1033528-S	Groupe Mayrand Alimentation inc.
1033585-S	CI Gestion de patrimoine Assante
1033638-S	Altasciences Compagnie inc.
1033719-S	Airside Mobile, Inc.
1033752-S	Paysafe Financial Services Ltd.
1033910-S	Agrocentre Fertibec inc.
1033917-S	Patates Dolbec Inc.
1033938-S	First Advantage Canada, Inc.
1033962-S	Les Promotions Universelles inc.
1033977-S	Dr Jean-Sébastien Beauregard, dentiste Inc.
1033979-S	Onfido Ltd.
1033980-S	DMB Distribution Alimentaire inc.
1033982-S	Firstonsite Restoration Limited
1033994-S	Immobilier QCMW S.E.C.
1034056-S	Bluink Ltd.
1034061-S	LinkedIn Corp.
1034062-S	Les Aliments Jardi inc.
1034099-S	Intuit Canada ULC
1034242-S	Groupe Intersand Canada inc.
1034280-S	Louis Dreyfus Company Canada ULC
1034375-S	Equinix Canada Ltd.
1034408-S	Produits Seatply inc.
1034565-S	Duchesne et Fils Ltée
1034591-S	Mains Utiles
1034617-S	Canaccord Genuity Corp.
1034622-S	Concept S.G.A. inc.
1034656-S	Aviso Wealth inc.
1034956-S	Université Laval
1035064-S	1Valet Corp.
1035101-S	Industries de palettes standard (IPS) inc.
1035265-S	Éco-Cuisine Design inc.
1035266-S	9438-0227 Québec inc.

P-33. Liste des ordonnances rendues en vertu du deuxième et troisième alinéa de l'article 45 de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information.

Aucune ordonnance n'a été rendue par la Commission en vertu de l'article 45 de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information au cours de l'année 2023-2024.

- P-34.** Liste et copie des avis, opinions, commentaires et recommandations de la CAI concernant l'encadrement des banques de caractéristiques ou de mesures biométriques ou de solution de reconnaissance faciale.
-

Au cours de l'année, la Commission a procédé à l'envoi de lettres de sensibilisation auprès d'entreprises ayant déclaré la mise en service de différents types de systèmes ou procédés permettant de saisir des caractéristiques ou des mesures biométriques ou d'une banque de caractéristiques ou de mesures biométriques. La Commission sensibilise les organisations afin qu'elles adoptent des pratiques respectueuses des règles protégeant les renseignements personnels.

De nombreux outils et informations au sujet des banques, systèmes ou procédés permettant de saisir des caractéristiques ou des mesures biométriques ou d'une banque de caractéristiques ou de mesures biométriques sont disponibles sur le site Internet de la Commission. Celle-ci a notamment élaboré un guide d'accompagnement pour les organismes publics et les entreprises, de même que la fiche *Horodateurs et pointeuses biométriques – constats* afin de sensibiliser les organisations dans le contexte d'un recours accru à la biométrie, notamment aux fins de contrôle et de gestion des heures de travail et de la paie des employés.

P-35. Indiquer le nombre de demandes de révision déposées en 2023-2024 à la CAI, en ventilant par ministère, organisme ou municipalité.

Ministères, organismes et municipalités	Nombre de Demandes
Acton Vale (Ville)	1
Affaires municipales et Habitation	4
Agence de mobilité durable	1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	3
Alma (Ville)	1
Assemblée nationale	1
Austin	1
Authier-Nord	1
Autorité des marchés financiers	4
Autorité des marchés publics	2
Baie-St-Paul (Ville)	1
Barreau du Québec	9
Barreau du Québec (Bureau du syndic)	6
Beauceville (Ville)	3
Bécancour (Ville)	1
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	2
Blainville (Ville)	6
Bois-des-Filion (Ville)	1
Boucherville (Ville)	9
Bromont (Ville)	5
Bureau de la Sécurité privée	2
Bureau des enquêtes indépendantes	20
Bureau du coroner	1
Bury (Municipalité)	5
Candiac (Ville)	1
Carignan (Ville)	1
CDP (Caisse de dépôt et placement du Québec)	2
CDP (CDPQ Infra inc.)	6
Cégep de Jonquière	1
Cégep de la Gaspésie et des Îles	2
Cégep de Lévis-Lauzon	1
Cégep de St-Hyacinthe	3
Cégep Limoilou	1
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	3
Centre de communication santé des Capitales	1
Centre de santé Inuulitsivik	1
Centre de services scolaire de la Capitale	2
Centre de services scolaire De La Jonquière	1
Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands	1
Centre de services scolaire de Montréal	3
Centre de services scolaire des Affluents	1
Centre de services scolaire des Chênes	1
Centre de services scolaire des Chic-Chocs	2
Centre de services scolaire des Découvreurs	4
Centre de services scolaire des Draveurs	2
Centre de services scolaire des Hautes-Rivières	1
Centre de services scolaire des Navigateurs	1
Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais	8
Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries	4
Centre de services scolaire des Samares	1
Centre de services scolaire des Trois-Lacs	2
Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean	1
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys	3
Centre de services scolaire Marie-Victorin	1
Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles	3
Centre universitaire de santé McGill	9
Chambre des huissiers de justice du Québec	2
Chambre des notaires du Québec	1
Champlain	1
Chandler (Ville)	1

Châteauguay (Ville).....	5
Château-Richer (Ville).....	1
Chelsea.....	7
Chertsey	1
CHU de Québec - Université Laval	1
CHU de Québec-Université Laval	2
CHU Ste-Justine	1
CHUM	4
CISSS de Chaudière-Appalaches / Archives médicales	8
CISSS de la Gaspésie	1
CISSS de la Montérégie-Centre	8
CISSS de la Montérégie-Est	9
CISSS de la Montérégie-Ouest	9
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	1
CISSS de Lanaudière	14
CISSS de Laval.....	10
CISSS de Laval - Affaires juridiques	1
CISSS de l'Outaouais.....	10
CISSS des Laurentides.....	26
CISSS du Bas-St-Laurent	6
CIUSSS de la Capitale-Nationale.....	15
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec.....	11
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.....	4
CIUSSS de l'Estrie - CHUS	6
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de Montréal	14
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	5
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	14
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal	15
CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean	5
CNESST	30
Collège des médecins du Québec.....	4
Collège des médecins du Québec (Bureau du syndic)	2
Collège Jean-de-Brébeuf	1
Collège Letendre.....	2
Collège Lionel-Groulx.....	1
Collège Montmorency	1
Collège régional Champlain	3
Commissaire à la déontologie policière	4
Commissaire à la lutte contre la corruption	2
Commission d'accès à l'information	1
Commission de la construction du Québec	8
Commission de protection du territoire agricole.....	5
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).....	4
Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST)	1
Commission des services électriques de Montréal	1
Commission des services juridiques	2
Commission municipale du Québec	1
Commission québécoise libérations conditionnelles.....	3
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.....	2
Communauté métropolitaine de Montréal.....	1
Conseil des arts et des lettres du Québec.....	1
Conseil exécutif.....	10
Contrecoeur (Ville).....	4
Corporation d'urgences-santé	5
Côte-St-Luc (Ville).....	1
Cowansville (Ville).....	3
Culture et Communications	2
Curateur public.....	9
Cybersécurité et Numérique.....	6
Delson (Ville).....	1
Desbiens (Ville).....	1
Deux-Montagnes (Ville).....	1
Directeur des poursuites criminelles et pénales	15
Dollard-des-Ormeaux (Ville).....	1
Dorval (Cité).....	2
Drummondville (Ville)	3
Dunham (Ville)	1

East Farnham (Village)	1
École de technologie supérieure	4
École des hautes études commerciales	1
École Le Sommet.....	1
École nationale de police du Québec	1
École Peter Hall inc.....	1
École secondaire de Bromptonville	1
Économie, Innovation et Énergie.....	5
Éducation	18
Emploi et Solidarité sociale	21
Enseignement supérieur	6
Entrelacs.....	1
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	127
Famille	7
Fédération québécoise des municipalités locales et régionales.....	2
Finances	3
Frampton	1
Franklin	2
Gatineau (Service de police)	1
Gatineau (Ville)	16
Golf Dorval	1
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James	2
Gracefield (Ville)	1
Granby (Ville)	3
Hampstead (Ville)	2
Harrington (Canton)	1
Héma-Québec.....	1
Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis	1
Hôpital Marie-Clarac	1
Hudson (Ville)	2
Huntingdon (Ville)	1
Hydro-Québec.....	24
Immigration, de la Francisation et de l'Intégration	3
Innovation et Développement économique Trois-Rivières.....	3
Institut de cardiologie de Montréal.....	4
Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel	1
Institut national de santé publique du Québec.....	2
Institut universitaire cardiologie/pneumologie QC.....	2
Institut universitaire en santé mentale Douglas	1
Investissement Québec.....	6
Justice.....	13
La Macaza	7
La Minerve	2
La Pêche.....	3
La Prairie (Ville)	2
Lac-Delage (Ville)	1
Lac-Édouard	1
Lac-Simon.....	4
Lac-Supérieur	3
Langue française	1
Laval (Ville)	8
Laval (Ville) - Service de police	15
Léry (Ville).....	4
Les Cèdres	2
Les Coteaux.....	1
Les Îles-de-la-Madeleine	1
Lévis (Ville)	6
Longueuil (Service de police)	29
Longueuil (Ville)	7
Lorraine (Ville).....	1
Loto-Québec	3
Magog (Ville).....	1
Mansfield-et-Pontefract	1
Marston (Canton)	1
Mascouche (Ville)	3
McMasterville	3
Mercier (Ville).....	2

Métabetchouan - Lac-à-la-Croix (Ville)	1
Métis-sur-Mer (Ville)	2
Mirabel	7
Mirabel (Ville) /Contentieux	1
Mont-Blanc	2
Montmagny (Ville)	1
Montréal (Ahuntsic/Cartierville)	9
Montréal (Côte-des-Neiges/N.-D.-de-Grâce)	2
Montréal (L'Ile-Bizard/Ste-Geneviève)	2
Montréal (Mercier/Hochelaga-Maisonneuve)	1
Montréal (Montréal-Nord)	2
Montréal (Outremont)	2
Montréal (Pierrefonds/Roxboro)	2
Montréal (Plateau Mont-Royal)	2
Montréal (Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles)	1
Montréal (Rosemont/La Petite-Patrie)	3
Montréal (SPVM) - Archives et de l'accès à l'information SPVM	122
Montréal (St-Laurent)	7
Montréal (St-Léonard)	1
Montréal (Sud-Ouest)	2
Montréal (Verdun)	4
Montréal (Ville)	53
Montréal (Ville-Marie)	5
Montréal-Est (Ville)	1
Montréal-Ouest (Ville)	1
Mont-Royal (Ville)	5
Mont-St-Hilaire (Ville)	3
Mont-Tremblant (Ville)	3
MRC Bellechasse	1
MRC Bonaventure	1
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	1
MRC de Sept-Rivières	1
MRC de Vaudreuil-Soulanges	1
MRC des Collines-de-l'Outaouais (Police)	1
MRC du Haut-St-François	1
MRC Le Fjord-du-Saguenay	1
MRC Les Pays-d'en-Haut	1
MRC L'Île-d'Orléans	2
MRC Nicolet-Yamaska	1
Mulgrave-et-Derry	1
Nicolet (Ville)	2
Notre-Dame-de-la-Merci	1
Notre-Dame-de-la-Salette	1
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Ville)	1
Notre-Dame-de-Montauban	1
Nouvelle	1
Office de consultation publique de Montréal	6
Office de la protection du consommateur	1
Office des professions du Québec	1
Office québécois de la langue française	1
OH Outaouais	2
Oka	1
OMH Chandler	1
OMH Montréal	3
OMH Québec	1
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	1
Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du QC ..	1
Ordre des géologues du Québec	6
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec	1
Ordre des ingénieurs du Québec	1
Ordre des pharmaciens du Québec	1
Ordre des psychologues du Québec	1
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec	1
Organisme autoréglementation courtage immobilier	6
ORH du Lac des Deux-Montagnes	1
Petite-Rivière-St-François	1
Pincourt (Ville)	1

Police Richelieu-St-Laurent.....	1
Police Roussillon.....	5
Pontiac.....	1
Prévost (Ville).....	1
Protecteur du citoyen	1
Protecteur national de l'élève	2
Québec (SPVQ)	24
Québec (Ville)	14
Rawdon.....	1
Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)	7
Régie de police du Lac des Deux-Montagnes	4
Régie des alcools, des courses et des jeux.....	1
Régie du bâtiment du Québec.....	4
Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville	1
Régie régionale de la SSS du Nunavik.....	1
Relations internationales et de la Francophonie	8
Repentigny (Ville).....	6
Réseau de transport de La Capitale.....	4
Réseau de transport de Longueuil	1
Réseau de transport métropolitain (EXO).....	1
Ressources naturelles et Forêts.....	16
Retraite Québec.....	6
Revenu Québec	23
Rimouski (Ville)	1
Rivière-du-Loup (Ville)	1
Rivière-Héva	1
Rouyn-Noranda (Ville).....	2
Saguenay (Ville).....	9
Salaberry-de-Valleyfield (Ville)	1
Santé et Services sociaux	29
Sayabec.....	1
Secrétariat du Conseil du trésor	2
Sécurité publique	56
Sécurité publique (Sûreté du Québec)	89
Sécurité Publique Uashat Mak Mani-Utenam	1
Shawinigan (Ville)	1
Shefford (Canton)	2
Sherbrooke (Ville)	18
Société d'habitation du Québec (SHQ).....	6
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).....	31
Société de transport de Laval.....	2
Société de transport de l'Outaouais.....	1
Société de transport de Montréal	9
Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield.....	1
Société des traversiers du Québec	1
Société d'habitation et de développement Montréal	1
Société du Palais des congrès de Montréal	1
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	2
Société québécoise des infrastructures.....	7
Société québécoise d'information juridique	1
Sorel-Tracy (Ville)	4
SPVQ / Division du soutien juridique et des normes professionnelles	1
St-Adolphe-d'Howard	3
St-Alban	1
St-Albert.....	1
St-Alfred.....	2
St-Alphonse-Rodriguez	6
St-Ambroise	2
St-Apollinaire.....	1
St-Augustin-de-Desmaures (Ville).....	4
St-Barnabé (Paroisse).....	2
St-Basile-le-Grand (Ville).....	1
St-Boniface	1
St-Bruno-de-Montarville (Ville)	4
St-Calixte	2
St-Colomban (Ville).....	2
St-Côme-Linière	1

St-Constant (Ville).....	1
St-David-de-Falardeau.....	1
St-Denis-sur-Richelieu.....	1
St-Donat.....	9
Ste-Adèle (Ville).....	3
Ste-Anne-des-Plaines (Ville).....	1
Ste-Brigitte-de-Laval.....	2
Ste-Julienne.....	3
Ste-Justine-de-Newton.....	1
Ste-Marguerite-du-Lac-Masson (Ville).....	2
Ste-Mélanie.....	1
Ste-Pétronille (Village).....	1
St-Eustache (Service de police).....	2
St-Eustache (Ville).....	1
St-Gabriel-de-Valcartier.....	1
St-Gilles (Paroisse).....	1
St-Hippolyte.....	1
St-Hyacinthe (Ville).....	2
St-Ignace-de-Loyola.....	1
St-Jean-sur-Richelieu (Service de police).....	1
St-Jean-sur-Richelieu (Ville).....	6
St-Jérôme (Service de police).....	2
St-Jérôme (Ville).....	5
St-Joseph-de-Coleraine.....	1
St-Julien.....	1
St-Juste-du-Lac.....	1
St-Lambert (Ville).....	2
St-Lazare (Ville).....	1
St-Marc-sur-Richelieu.....	1
St-Médard.....	1
St-Paul-de-l'Île-aux-Noix.....	1
St-Paul-de-Montminy.....	1
St-Philémon (Paroisse).....	1
St-Pie (Ville).....	1
St-Roch-de-l'Achigan.....	1
St-Roch-de-Mékinac (Paroisse).....	2
St-Sauveur (Ville).....	5
St-Stanislas-de-Kostka.....	1
St-Thuribe (Paroisse).....	1
Terrebonne (Ville).....	8
Terrebonne (Ville) - Service de police.....	9
Tourisme.....	1
Transports et Mobilité durable.....	21
Travail.....	2
Tribunal administratif des marchés financiers.....	1
Tribunal administratif du logement.....	7
Tribunal administratif du Québec.....	4
Trois-Rivières (Ville).....	13
Université Bishop's.....	1
Université Concordia.....	7
Université de Montréal.....	14
Université de Sherbrooke.....	4
Université du Québec à Montréal.....	4
Université du Québec à Rimouski.....	1
Université du Québec à Trois-Rivières.....	3
Université du Québec en Outaouais.....	1
Université McGill.....	8
Val-David (Village).....	2
Val-des-Monts.....	3
Vaudreuil-Dorion (Ville).....	2
Villa Ste-Marcelline.....	1
Warden (Village).....	1
Wentworth-Nord (Municipalité).....	3
Westmount (Ville).....	4

P-36. Indiquer les sommes dépensées pour 2023-2024 par la CAI pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

Masse salariale consacrée aux ressources informationnelles	383 948 \$
Achat de logiciels (incluant frais de support)	106 000 \$
Achat d'équipement	42 800 \$
Services internes (MCN, RQ, TAT)	88 000 \$
Services externes	132 400 \$
TOTAL	753 148 \$

P-37. Liste des frais exigés au demandeur en 2023-2024 par la CAI pour la transmission de données électroniques pour chacun des ministères ou organismes gouvernementaux à la suite d'une demande d'accès, en ventilant par ministère ou organisme.

La Commission ne détient pas cette information.

P-38. Indiquer les sommes dépensées en 2023-2024 par la CAI pour assurer la promotion de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels comme le prévoit l'article 122.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Le total des sommes relatives aux activités de promotion et de sensibilisation est de 644 904 \$.